

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1991 - 1992

Annote au procès verbal de la séance du 15 novembre 1991.

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

au nom de la commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées (1), au titre de l'art. de 22, alinéa 1er du Règlement, sur le nouvel environnement géostratégique et les armements nucléaires en France.

Par M. Xavier de VILLEPIN,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM Jean Lecanuet, président ; Michel d'Allières, Yves Huuqes, François Abadie, Jean Pierre Bayle, vice-présidents ; Jean Garcia, Guy Cabanel, Michel Allouche, Jacques Genton, secrétaires ; Paul Alduy, Jean Luc Hocart, Roland Bernard, Daniel Bernardot, André Hottencourt, Amedee Huuqueroel, André Huyer, Michel Caldaguta, Jean Paul Chambriard, Michel Chouty, Yvon Collin, Claude Cuernac, Charles Henri de Coand Brunnac, Michel Crucis, André Drelia, Frans Dubung, Claude Estier, Gerard Gaud, Jean Claude Gaudin, Philippe de Gaulle, Jacques Gulliet, Bernard Guymard, Mme Nicole de Hauterive, MM. Marcel Henry, André Jarrat, Louis Jung, Christian de La Malène, Marc Lauriol, Edouard Le Jeune, Max Leryoux, Philippe Madrelle, Michel Maurice Huhonowski, Jean Luc Melonchon, Claude Mont, Jean Natali, Paul d'Ornano, Michel Pustawski, Robert Pustillon, Roger Poudouan, André Rouviere, Robert Paul Vigouroux, Xavier de Villepin, Albert Vauquin

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
INTRODUCTION	7
CHAPITRE PREMIER : LES MUTATIONS GÉOSTRATÉGIQUES EN COURS AFFECTENT LE RAISONNEMENT TRADITIONNEL DE LA FRANCE EN MATIÈRE DE DISSUASION	11
A - La philosophie des accords START et des propositions Bush : vers un duopole nucléaire entre les Etats-Unis et l'URSS	12
1. Les armes à courte portée	13
2. Les armes stratégiques	14
3. La défense antimissile	15
B - L'existence d'un déséquilibre nucléaire grandissant en Europe	19
1. Les accords START : une conception extensive de la suffisance, qui n'exclut d'ailleurs pas la poursuite de la sophistication des vecteurs	19
2. Les potentiels militaires non stratégiques	19
3. Les armes nucléaires à courte portée	20
C - Les incertitudes à l'Est : de la menace aux risques	22
1. Les incertitudes et les risques de nature politique	22
2. Les risques concernant les armements stratégiques	24
3. Les risques concernant les armements tactiques	24
D - Le Sud : la confirmation de risques manifestes	25
E - Les crédits nucléaires sont-ils surabondants ?	29
1. La part du nucléaire dans le budget de la défense décroît	30
2. Les crédits de paiement consacrés au nucléaire décroissent ..	31
3. Le coût du nucléaire doit être apprécié en fonction d'autres facteurs qui incitent à le relativiser	31

CHAPITRE II : LES CONSÉQUENCES DES ÉVOLUTIONS INTERNATIONALES EN GESTATION SUR L'ORGANISATION DES MOYENS NUCLÉAIRES ET SPATIAUX DE LA DISSUASION EN FRANCE	33
A - L'évolution de l'environnement international et les postulats de la dissuasion	34
1. Le nécessaire maintien de la crédibilité d'une dissuasion suffisante	35
2. De l'accumulation des armements nucléaires à la suffisance .	35
3. La recherche d'une nécessaire sélectivité du nucléaire	35
4. Dissuasion nationale ou dissuasion européenne ?	36
B - Les atouts et les faiblesses du système de dissuasion française face aux évolutions en gestation	37
1. Une suffisance du nombre des têtes nucléaires et une bonne capacité de durcissement et de pénétration des vecteurs stratégiques prévus	37
2. Un acquis technologique de premier plan	38
3. Une insuffisance des plates-formes de lancement	39
4. Le risque d'un glissement vers le "tout ou rien" en raison de l'inadaptation de nos moyens préstratégiques à l'évolution de la menace	39
5. Les insuffisances dans le domaine de la localisation des menaces	40
C - Les évolutions envisageables des moyens nucléaires de la France	40
D - La composante sous-marine : les forces et les faiblesses de la composante essentielle de la dissuasion	42
1. La détection des champs électromagnétique	43
2. Le risque de disparition non élucidée d'un S.N.L.E.	44
3. Les armes nucléaires dans la lutte anti sous-marine	44
4. Les vecteurs à trajectoire balistique et les progrès de la défense ABM	44
5. La transmission des ordres	44
6. Quid de la pérennité à moyen terme de systèmes privilégiant les frappes massives contre les centres de vie d'un adversaire potentiel ?	44

E - L'avenir du plateau d'Albion et l'éventuelle mise en place d'un successeur à tête multiple au missile S3D actuellement en service	46
1. Les vulnérabilités du système S 3 D	46
2. Les vertus sanctuarisantes spécifiques de tout système sol sol	46
3. L'inopportunité de l'abandon du site d'Albion	46
4. La coûteuse et peu convaincante solution qui consisterait à mettre en silo un dérivé du M5	47
F - L'abandon du projet de missile à tête unique 45 : une grande erreur	48
1. L'aspect financier : une décision qui a son coût	48
2. L'aspect technique : une solution évolutive qui comblait certaines lacunes du système actuel de dissuasion	49
3. L'aspect stratégique : un vecteur adapté à la persistance et à l'éloignement de la menace	49
4. L'aspect politique : vers un "vide nucléaire" en Europe occidentale	50
5. La crédibilité de notre dissuasion en jeu : la nécessité grandissante de pallier le risque d'une dérive vers le "tout ou rien" ?	50
6. Les vertus sanctuarisatrices spécifiques propres à tout système sol-sol	51
7. Rappel du caractère actuellement déterminant -mais qui risque de devenir relatif à terme- de la valeur de la composante sous-marine	53
8. Le caractère non stratégique de la composante aérobie et comme de ses développements envisagés	53
G - La seule composante aérobie suffit-elle pour assurer la crédibilité de la dissuasion aux côtés de la FOST	54
H - Le missile Hadès : un vecteur désormais peu adapté à l'évolution géopolitique en Europe	56
I - La confirmation des lacunes de la France dans le domaine du renseignement spatial	58
J - Les essais nucléaires : de la réduction à une pérennité incertaine	60
1. La sécurité des tirs	60

	<u>Pages</u>
2. La réduction continue du nombre des tirs annuels	61
3. Les expériences en cours ou prévues : la mise au point des têtes des futurs missiles de la force de dissuasion et le maintien de la capacité d'innovation de la DAM	62
4. La pérennité du site de Mururoa et de Fangataufa est assurée à moyen terme	63
K - L'environnement des forces nucléaires : la fiabilité et le durcissement des transmissions fait l'objet d'un programme cohérent et continu	64
1. Le programme Hermès	64
2. Le programme Astarté	65
3. Le programme Ramsès	65
4. La refonte de la commutation Jupiter	66
5. Le programme Telemac	66
QUELQUES CONCLUSIONS	67
1. Des pressions grandissantes vont s'exercer à l'encontre des "forces nucléaires tierces"	67
2. Les évolutions internationales en cours à l'Est comme au Sud militant en faveur d'une adaptation de la doctrine et des moyens de la dissuasion nucléaire en France	67
3. Le coût de cette adaptation ne devrait pas impliquer une augmentation de la part -décroissante- du nucléaire dans le budget militaire de la France	68
4. Les risques pour l'Europe du découplage nucléaire en cours et de l'érosion des moyens nucléaires européens en Europe occidentale ..	68
5. La décroissance des crédits consacrés au nucléaire : une évolution normale mais qui a désormais atteint un point plancher	69
6. Les lignes directrices d'une nouvelle définition des moyens	70
ANNEXE	75
A - Le chapitre 51-88 : l'atome stratégique et préstratégique : la poursuite d'une forte décroissance des crédits en termes réels	76
1. L'atome stratégique	76
2. L'atome préstratégique	77
B - Le chapitre 51-89 : les engins stratégiques et préstratégiques : la poursuite de l'érosion des crédits en termes réels	77

	<u>Pages</u>
1. Les engins stratégiques	78
2. Les engins préstratégiques	80
C - La Direction des Centres d'Expérimentation nucléaire (DIRCEN) - (action 12)	83
1. L'évolution des crédits de la DIRCEN pour 1992 : la poursuite de l'érosion : 2 262 MF contre 2 453 en 1991 et 2 441 en 1990	83
2. Les moyens de la DIRCEN	84
D - Le chapitre 51-89 à 70 : l'espace	85
1. Le programme du satellite d'observation Hélios	85
2. Les programmes Syracuse	87
E - L'environnement des forces nucléaires : la fiabilité et le durcissement des transmissions	88
1. Le programme Hermès	88
2. Le programme Astarté	88
3. Le programme Ramsès	89
4. La rénovation du réseau Jupiter	89
5. Le programme Telemac	89

Mesdames, Messieurs,

Définie au début des années soixante, la doctrine militaire française en matière de dissuasion est marquée par une remarquable intangibilité.

Il n'en est pas de même pour les moyens financiers consacrés au nucléaire qui, depuis quelques années, connaissent une érosion sensible.

Il n'en est pas de même, non plus, pour l'environnement international dans lequel la dissuasion nationale s'inscrit.

L'effondrement du monde communiste, la confirmation des menaces au Sud, les progrès décisifs en cours dans le domaine du contrôle des armements, les performances que confèrent les nouvelles technologies à certains armements conventionnels sont quelques-uns des facteurs qui contribuent, selon nous, à changer certaines données -devenues des postulats intangibles- de notre sécurité.

Ces faits nouveaux contribuent également trop souvent à susciter des conclusions hâtives, excessives ou bien angéliques et, de ce fait, fort dangereuses.

*

* *

L'approche, très singulière et très théorique, qui caractérisait la doctrine française de la dissuasion ne doit-elle pas, pour autant, faire l'objet de certains aménagements conceptuels ?

*

* *

Votre rapporteur ne prétend, à l'évidence, pas fournir de réponse tranchée à cette question majeure.

Il estime en revanche, en sa qualité de rapporteur pour avis de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées, sur les crédits annuels consacrés à la "section commune" (1) du budget de la défense, que la représentation nationale ne doit pas être absente d'une réflexion, trop souvent captée par le pouvoir exécutif ainsi que par certains cénacles d'"Experts" au sein desquels les groupes de pression militaires ou civils ne sont pas absents.

*

* *

Disons d'emblée que l'environnement international en mutation nous paraît justifier une adaptation -mais non un bouleversement- de notre doctrine ainsi que de nos moyens dans le domaine du nucléaire.

(1.) dont une grande part est consacrée aux moyens militaires de la dissuasion : missiles, ogives nucléaires, recherches et expérimentation, observation spatiale.

*

* *

Nous étayerons cette affirmation autour de deux chapitres.

Le premier chapitre sera consacré à l'examen des mutations géostratégiques et politiques récentes et à l'évaluation de leur impact sur les données traditionnelles du raisonnement français en matière de dissuasion.

Le second chapitre s'efforcera de tirer quelques conséquences des évolutions en cours quant à la définition concrète des moyens de notre dissuasion nucléaire.

A titre de complément d'information, nous examinerons en annexe à la présente étude l'évolution des crédits budgétaires consacrés à l'aspect nucléaire et spatial de la dissuasion dans le projet de budget pour 1992, ainsi que les enseignements que l'on peut tirer de l'érosion (hors espace) de ces crédits.

CHAPITRE PREMIER

LES MUTATIONS GÉOSTRATÉGIQUES EN COURS AFFECTENT LE RAISONNEMENT TRADITIONNEL DE LA FRANCE EN MATIÈRE DE DISSUASION

A. La philosophie des accords START et des propositions Bush : vers un duopole nucléaire entre les Etats-Unis et l'URSS ?

Il existe une convergence entre la réduction des armements nucléaires stratégiques, principalement balistiques, prévue par les accords START et les propositions formulées par le président des Etats-Unis le 29 septembre 1991. Ces accords -non encore ratifiés- ou ces propositions -en gestation- concourent vers l'idée d'une neutralisation réciproque des Etats-Unis et de l'URSS à un niveau d'armement réduit et mutuellement dissuasif. On ne peut que se féliciter de cette évolution, surtout si elle est confirmée dans les faits ce qui, en tout état de cause, prendra du temps.

Mais la seconde dominante de ces deux projets tend incontestablement à augmenter la pression contre la dissémination du nucléaire dans les "pays tiers", à renforcer les moyens les plus adaptés contre ces pays (missiles de croisière) et à mettre en place des systèmes de défense de nature à préserver principalement les deux Grands contre les menaces en provenance des "pays tiers" (renégociation du traité concernant les armes antibalistiques, poursuite du programme "G.P.A.L.S").

Ne nous y méprenons pas, au delà d'une nouvelle, importante et opportune impulsion au mouvement de réduction des armements, les accords START comme les propositions Bush tendent à confirmer la prééminence américaine et soviétique dans le domaine nucléaire.

C'est la raison pour laquelle il nous apparaît nécessaire d'apporter ici quelques commentaires sur les récentes propositions formulées par le Président Bush en matière de désarmement.

Une double observation liminaire s'impose. Les propositions Bush confirment deux données importantes :

- La remarquable aptitude du président des Etats-Unis à gérer les évolutions historiques qui caractérisent notre époque. Les propositions du président des Etats-Unis tirent opportunément les conséquences stratégiques des bouleversements à l'Est. Elles permettent aux Etats-Unis et accessoirement à l'URSS, de se doter opportunément d'un argument important dans la lutte contre la dissémination des armes nucléaires, les armements concernés par le projet de réduction tendant à renforcer habilement la position des Etats-Unis, au détriment de l'URSS mais surtout des puissances nucléaires "tierces" ; enfin le projet tend à renforcer la position des "colombes" au détriment de celle des "faucons" dans la lutte pour le pouvoir actuellement installé en URSS.

- La prééminence grandissante de Boris Eltsine par rapport à M.S. Gorbatchev. Une fois de plus, Gorbatchev parait continuer de rester prisonnier de schémas, voire d'influences, qui relèvent de l'ancien monde soviétique. Alors que Boris Eltsine a aussitôt répondu au président des Etats-Unis, la réponse du président de l'URSS, au demeurant habile et réaliste, a été plus circonspecte et elle n'a pas été immédiate.

Le plan Bush comporte trois volets principaux.

1. Un premier volet concerne les armes à courte portée. Les propositions concernant ce type d'armement apparaissent tout à la fois très opportunes et très habiles. En effet :

- Ces armes sont les plus nombreuses : près d'une trentaine de milliers de têtes au total ;

- Ces armes sont les plus anciennes et les moins fiables sur le plan de la sécurité : ce sont plus des armes de bataille que des armes de dissuasion ; leur mise en oeuvre obéit à des procédures moins rigoureuses que les armes stratégiques, ce qui pose actuellement un problème majeur du côté de l'URSS. Or ce problème est de nature à affecter la sécurité mondiale.

- Ces armes ont perdu de leur efficacité sur le théâtre européen, notamment pour l'Occident : elles ne peuvent pas atteindre la profondeur du dispositif adverse. Le retrait en cours des forces soviétiques d'Europe centrale vers l'URSS supprime une grande partie de la valeur militaire de ces armes pour l'Alliance atlantique.

De fait, ces armements sont de moins en moins bien tolérés par les opinions publiques.

Pour toutes ces raisons, ces armes étaient en train de disparaître du dispositif de l'Alliance atlantique ; leur nombre diminuait ; leur modernisation n'était plus assurée ; leur emploi et donc leur valeur dissuasive devenaient de moins en moins crédibles.

L'on doit observer que les propositions Bush sont assorties d'une concession intéressante pour l'URSS. La proposition de retrait des armes nucléaires à courte portée -et notamment certains missiles de croisière- basées sur des navires, des porte-avions ou des sous-marins est favorable à l'URSS qui dispose d'un retard dans ce domaine.

Quoi qu'il en soit de ce premier volet des propositions Bush, force est néanmoins de constater que le processus de destruction des charges sera fort long, voire aléatoire car aucune disposition ne semble interdire la réutilisation de matières fissiles sur d'autres vecteurs. On ajoutera que rien n'est prévu s'agissant de la vérification, qui serait en tout état de cause particulièrement difficile à mettre en oeuvre avec toutes les garanties souhaitables pour ce type d'armements très nombreux et très disséminés.

2. Le second volet des propositions du président des Etats-Unis concerne les armes stratégiques. Ne sont visés que les missiles intercontinentaux basés à terre, à têtes multiples. Les Etats-Unis ont annoncé une accélération de l'échéancier START qui prévoyait initialement une mise en oeuvre des réductions des armements stratégiques dans des proportions largement inférieures à 50 %. Des réductions supplémentaires seraient proposées concernant l'élimination des missiles intercontinentaux basés à terre.

Les propositions Bush tendent donc à éliminer le risque d'une première frappe saturante et principalement anti-cités. Mais l'on doit observer :

- que les Etats-Unis comme l'URSS conserveront leur triade dissuasive avec des moyens qui resteront très diversifiés : missiles balistiques, et notamment les missiles mobiles SS.24 et SS.25 soviétiques ; missiles aérobie basés au sol et portés par avions ; bombes à gravitation ; missiles stratégiques à têtes multiples portés par les sous-marins.

- que les missiles aérobie (type missile de croisière à longue portée) basés sur terre et sur avions, et peut-être une partie de ceux basés sur navires, très difficiles à comptabiliser, resteront, semble-t-il, à l'écart de l'accord. Or, ce type de missile a vocation à se développer car les plafonds des accords START ne sont atteints ni par les USA ni surtout par l'URSS, qui pourra pratiquement doubler les armements de ce type.

3. Le troisième volet des propositions Bush concerne la défense antimissile.

Les propositions du président américain comportent un volet tendant à la renégociation de l'accord sur les armes antimissiles. Il s'agit donc, pour les Etats-Unis -éventuellement en l'offrant à certaines conditions à d'autres partenaires- de poursuivre la mise en place d'une défense antimissile minimale (système dit "G.P.A.L.S.") contre une centaine de missiles dont les experts s'accordent à penser qu'elle pourrait être efficace. Ce projet renforcera la dissuasion mutuelle entre les Etats-Unis et l'URSS. Mais il affectera la crédibilité des "forces tierces". Il faut s'en féliciter pour le cas de certaines puissances nucléaires "émergentes," qui pourraient s'avérer particulièrement dangereuses. Mais la crédibilité de la force de dissuasion française serait elle aussi affectée. Quant à la mise en place d'un parapluie antimissile minimal, en Europe, sous l'égide des Etats-Unis, il y a fort à penser qu'elle ne serait pas sans répercussion sur l'autonomie politique de l'Europe occidentale ni sur la pérennité des forces nucléaires qui y subsistent encore.

Au total, les nouvelles propositions américaines -qui ne sont que des propositions dont la mise en oeuvre prendra du temps

et dont la vérification sera aléatoire- s'inscrivent dans le prolongement de la philosophie des accords START -qui ne sont pas encore ratifiés et qui ne seront, dans le meilleur des cas, pas entièrement mis en oeuvre avant l'an 2000- appellent un certain nombre d'observations pour ce qui est de la France et l'Europe.

1). La défense des Etats-Unis et de l'URSS restera en tout état de cause fondée sur la dissuasion nucléaire appuyée sur des moyens substantiels et complémentaires : missiles de croisière à longue portée sur plate-forme aérienne, voire dans certains cas terrestre ou maritime ; missiles sol-sol fortement protégés ou déplaçables (SS. 24 et 25 soviétiques) ; missiles balistiques emportés par sous-marins.

2). Le chemin sera long à parcourir avant que le cheminement des Etats-Unis et de l'URSS vers les réductions envisagées soit achevé. Les Etats-Unis et l'URSS accumulent à eux deux près de 30 000 têtes tactiques et quelque 13 à 15 000 têtes stratégiques chacun. Il faudra du temps pour en détruire un nombre significatif ainsi que pour vérifier la réalité de ces destructions.

3). Il convient de ne pas perdre de vue le fait que moins il y aura d'armes nucléaires, plus l'intérêt d'en posséder clandestinement sera grand car le poids déstabilisateur des armes "non déclarées" sera accru. Les projets en cours, peu vérifiables, comportent à cet égard un risque certain. Le risque concerne tant l'un des deux Grands, que certaines puissances nucléaires tierces en devenir.

4). Il apparaît utile de rappeler que la France, pour ce qui la concerne, ne possède qu'un total de quelque 500 têtes nucléaires et que les programmes en cours -au demeurant révisés à la baisse- ne prévoient pas d'augmentation notable de ce chiffre (abandon du programme S.45, réduction et "gel" du programme Hadès, fin du programme ASMP, simple remplacement du programme M4 par les programmes M.45 puis M.5, qui ne se traduisent pas par une augmentation du nombre de têtes. La France ne dispose d'ores et déjà pratiquement plus de têtes nucléaires à très courte portée, dont la mise en oeuvre est d'ailleurs peu compatible avec son système nucléaire de stricte dissuasion réfutant toute acceptation d'une "bataille" nucléaire. Les Pluton qui vont être retirés du service ne seront remplacés que par quelque 30 Hadès préstratégiques et de surcroît

non déployés. Quant aux missiles à tête multiple basés au sol visés par les propositions Bush, la France ne dispose que de 18 S3D du Plateau d'Albion dont le remplacement devient de plus en plus aléatoire.

5). Outre la disparition du système tactique et la réduction des systèmes stratégiques sol-sol, les propositions du président des Etats-Unis nécessitent en outre de compléter la dissuasion nucléaire-très suffisante- que conserveront les deux plus grandes puissances nucléaires par une renégociation du traité ABM tendant à autoriser le déploiement de systèmes anti-balistiques limités du type "G.P.A.L.S."

6). L'évolution que comporte en devenir les propositions du président américain soulignent que la défense et la sécurité nationale devront de plus en plus être posées en termes européens. La pression mondiale sur nos armes nucléaires sera de plus en plus forte. La défense de la dissuasion -fut-elle de stricte suffisance- impliquera la définition d'une dimension européenne de la dissuasion et de la sécurité nucléaires.

A défaut de réalisations dans ce domaine, une crispation sur les données traditionnelles d'un raisonnement strictement national risque d'induire un isolement croissant de la France. Une telle dérive, dont on peut mesurer les prémices, serait particulièrement inopportune. Elle comporterait en effet les germes d'un abandon de toute dissuasion en Europe et, partant, d'une non-existence de l'Europe en termes de sécurité, cela alors même que l'affirmation d'une réalité militaire européenne apparaît plus nécessaire que jamais. Or l'existence d'une réalité militaire européenne implique la possession de moyens nucléaires strictement suffisants et adaptés à la localisation des menaces potentielles.

7). Votre rapporteur regrette à cet égard l'abandon -qu'il veut encore espérer provisoire- du missile S.45 déplaçable à une tête, dont les caractéristiques pouvaient en faire l'embryon d'une dissuasion européenne, nos SNLE restant l'ultime recours national.

8). Que l'on s'en félicite ou qu'on le déplore, il nous apparaît probable que les évolutions démocratiques à l'Est et l'hostilité grandissante à l'égard du nucléaire concourent à générer un glissement des stratégies nucléaires du concept "anti-cité" vers ce que nous pourrions appeler "l'anti-force décisif". Des stratégies tendant à privilégier des frappes contre les centres de vie, fussent-ils de plus en plus économiques et de moins en moins démographiques, de nations qui devraient se rapprocher politiquement, économiquement, culturellement, de plus en plus des démocraties occidentales, semblent destinées à évoluer. L'abandon du S.45 constitue sur ce point également une erreur de prospective manifeste.

9). Les menaces potentielles en provenance du Sud ; la nécessité face à ces menaces -si elles se confirmaient- de prendre de plus en plus en compte les aspirations de sécurité des populations afin de les associer à un esprit de défense, qui s'émousse ; les réalisations en cours tant aux Etats-Unis qu'en URSS, voire même en Israël dans le domaine de la défense antimissile, sont autant d'éléments qui vont rendre nécessaire une réflexion européenne sur la défense antimissile qui pourrait, à terme, apparaître comme un élément constitutif important de la dissuasion. Toute réalisation dans ce domaine excéderait en effet les possibilités financières propres de chaque Etat européen.

10). Le plan Bush va inévitablement être utilisé au profit de deux démonstrations ou de deux facilités : celles qui concourent à diminuer les budgets de défense jugés "excessifs au regard de menaces qui se diluent", d'une part, et celles qui tendent à conclure à l'inutilité des armements nucléaires et à la réaffectation des crédits qui leur sont consacrés au profit d'armements conventionnels sophistiqués, d'autre part. Nous montrons que, pour notre part, nous considérons que ces deux évolutions seraient aussi dangereuses l'une que l'autre.

B - L'existence d'un déséquilibre nucléaire grandissant en Europe

1. Les accords START : une conception extensive de la suffisance qui n'exclut d'ailleurs pas la poursuite de la sophistication des vecteurs.

Selon les "déclarations START", l'URSS possédait environ 12 700 têtes nucléaires stratégiques réparties sur quelque 2 600 lanceurs stratégiques en juin 1990 et les Etats-Unis 14 400 têtes réparties sur 1 968 lanceurs. Ces chiffres sont au demeurant généralement considérés comme en-dessous de la réalité.

A l'issue de la mise en oeuvre du Traité, ce potentiel sera réduit en moyenne de 30 à 35% seulement. En outre, pour certains types de vecteurs et notamment les plus mobiles, tels que les missiles de croisière lancés par les sous-marins ainsi que ceux lancés par les avions, les Etats-Unis et plus encore l'URSS pourront augmenter dans des proportions importantes le nombre de leurs lanceurs. L'URSS, qui ne dispose actuellement que de quelques dizaines de missiles de croisière lancés par sous-marins (SSLM), sera autorisée à en détenir quelque 880 alors que le nombre de ses missiles de croisière lancés par avion (ALCM), qui semble être actuellement de l'ordre de 6 à 700, pourra atteindre le chiffre de 1 260.

La valorisation technologique de l'arsenal stratégique des deux Grands se poursuit d'ailleurs activement, notamment en URSS, où les livraisons annuelles de SS.24 mobiles (sur rail) ou de SS.25 mobiles (sur route et très furtifs) s'élevaient en 1991 à un total de près de 300 missiles. On rappelle que le SS.24, d'une portée de 10 000 kilomètres, et doté de 10 têtes, est un missile très précis tout comme le SS.25 doté d'une tête unique de 750 kilotonnes.

2. S'agissant des potentiels nucléaires non stratégiques, les Pershing II et les missiles de croisière GLCM ont été -de même que les SS.20 soviétiques- retirés d'Europe.

Le traité INF n'implique cependant pas la destruction des charges. Conséquence : le retrait des vecteurs et des charges nucléaires américaines à moyenne portée hors d'Europe laisse un possible réemploi des charges soviétiques sur d'autres systèmes non soumis au traité. Or les missiles de croisière soviétiques dont le traité START autorise une forte multiplication (+ 170% pour l'ALCM en URSS) pourraient menacer les objectifs initialement dévolus aux SS.20. Il en est de même pour les missiles stratégiques balistiques sol-sol soviétiques, dont la modernisation se poursuit à un rythme soutenu, s'agissant notamment des SS.24 et SS.25 mobiles mais aussi des SS.18 Mod V.

3. Quant aux armes nucléaires à courte portée, elles sont en voie de disparition en Europe occidentale : diminution importante et régulière des armes à très courte portée (artillerie) de l'OTAN, abandon de la modernisation du missile Lance, gel et non-déploiement du missile préstratégique français Hadès, qui ne s'intégrait au demeurant pas dans les plans d'action ou même de dissuasion de l'Alliance atlantique.

Les déclarations Bush ont condamné ce type d'armement. En tout état de cause, l'Allemagne était de plus en plus hostile au déploiement de ce type d'armes sur son territoire. Dès avant les déclarations du 28 septembre, on assistait à une obsolescence programmée des systèmes nucléaires de l'Alliance atlantique, alors même que leur nombre en diminution constante était en train de passer de moins de 6 000 têtes actuellement à 3 000, voire à leur disparition totale.

En tout état de cause, la crédibilité politique de ces armes s'affaiblissait substantiellement. En revanche, le nombre des charges tactiques soviétiques ne diminuait pas de façon conséquente, en ne passant que de 9 000 à 8 000 ogives déployées vers l'Ouest (sur un total de l'ordre de 20 000). L'efficacité des systèmes tactiques soviétiques est en outre maintenue par le développement de systèmes modernes sol-sol (SS.21) ou air-sol alors que la mobilité accrue de la quasi totalité des systèmes a pour effet de limiter les conséquences du rapatriement des charges à l'intérieur des frontières de l'URSS.

La mise en oeuvre des propositions Bush pourrait contribuer à corriger ce déséquilibre. Il reste que le risque de

réutilisation des charges fissiles, la mobilité et la modernité des vecteurs soviétiques et les aléas concernant les problèmes de vérification et, enfin, les difficultés inhérentes à la destruction vérifiée des ogives sont autant d'éléments qui concourent à permettre d'affirmer que -quoi qu'il arrive- une menace réelle subsistera pendant de longues années.

*

* *

Quoi qu'il en soit, sur le strict plan des réalités militaires avérées, les évolutions récentes laissent entière la prépondérance de l'URSS sur le plan nucléaire en Europe.

Ce déséquilibre est d'autant plus net que l'URSS est dotée d'un réseau anti-missile (SH.8 notamment) d'une efficacité certaine, que la plupart des systèmes nucléaires soviétiques sont mobiles et que l'ensemble de ses installations militaires sont, à l'encontre de celles de l'Ouest européen, efficacement durcies, dispersées et camouflées et souvent positionnées de manière changeante et aléatoire.

Les conséquences de cette constatation sont moins graves qu'au temps de la guerre froide.

Les progrès et la bonne volonté manifestés dans le domaine du contrôle des armements, l'éclatement du bloc de l'Est, les considérables difficultés économiques ainsi que les évolutions politiques en URSS atténuent la portée de l'analyse strictement technique qui précède.

Mais l'existence d'un déséquilibre nucléaire grandissant, au détriment de l'Ouest de l'Europe, est un fait.

Ce fait pourrait être lourd de conséquences en cas d'évolutions incontrôlées en URSS.

C - Les incertitudes à l'Est : de la menace aux risques

1. les incertitudes et les risques de nature politique

L'URSS constituait une menace.

Elle continue -à tout le moins- de constituer un risque. Au delà de changements politiques importants mais inachevés, au delà d'une faillite économique avérée, l'URSS -ou la Russie- demeure une puissance militaire dotée de moyens excédant les strictes exigences de la défense de la Russie. Le potentiel militaire soviétique est resserré, il est en voie de rapatriement d'Europe centrale vers le territoire de la Russie. Les risques d'attaque surprise s'en trouvent diminués. Mais la modernisation du potentiel militaire soviétique demeure impressionnante. Le budget de la défense de l'URSS jusqu'en 1991 a continué de croître (plus de 15% du Pibm en 1991). L'allonge et la mobilité des nouvelles générations de matériels compensent en partie le déplacement géographique des forces soviétiques vers l'Est. Mais surtout, au delà de sa puissance militaire, la zone géographique qu'occupe l'URSS est d'autant plus chargée de risques potentiels que, tant vers les anciennes démocraties populaires que vers le Sud, elle est bordée de zones où les affrontements possibles sont multiples.

L'URSS, ou les principales de ses Républiques, conservera au-delà de l'horizon 2000 -et quoi qu'il en soit de la réalisation effective des perspectives de désarmement- une capacité nucléaire excédant un seuil de stricte suffisance.

Cette capacité est et restera susceptible d'annihiler l'Europe, cela avec une faible partie de la seule composante stratégique. Le putsch d'août 1991 ne marque pas la fin des risques de dérive autoritaire. Des glissements plus lents vers des régimes qui, pour affirmer leur rupture avec le communisme, pourraient

néanmoins s'avérer de dangereuses dictatures nationalistes existent également, et pas seulement en Russie.

Le vide idéologique qui s'accroît à l'Est entraîne une explosion des nationalismes tant dans les anciennes démocraties populaires qu'en URSS elle-même. L'ampleur des réformes économiques à accomplir, les traumatismes sociaux qu'entraîneront inévitablement les changements de l'ordre économique ancien, les aspirations à des satisfactions matérielles immédiates, la montée des intolérances ethniques, la remise en cause des frontières, l'apparition d'impérialismes locaux, les incertitudes concernant le succès des mutations démocratiques en cours, les aspirations non déguisées de franges non négligeables des opinions publiques à un ordre fort, sont autant d'éléments susceptibles de générer des conflits dont l'amplitude serait imprévisible.

Nous ajouterons ici que l'ampleur, la structure organique, la diversification et la répartition du potentiel nucléaire soviétique contribuent à créer un risque spécifique.

Ce risque est d'autant plus tangible qu'il n'existe toujours pas dans l'organisation et dans la doctrine militaire soviétiques -qui jusqu'alors n'a jamais officiellement admis le concept de dissuasion- de discontinuité entre les armements nucléaires et les armements conventionnels. De fait, les armées soviétiques sont organiquement dotées d'armements nucléaires adaptés à leur propres besoins opérationnels. Certes, les missiles stratégiques les plus menaçants (SS.24, SS.25) ont été ostensiblement désactivés pendant le putsch du mois d'août. Certes, la doctrine militaire soviétique évolue vers des concepts de suffisance et d'emploi retardé du nucléaire. Certes, l'on assiste depuis quelques années à un mouvement de regroupement des armes nucléaires vers le centre et l'ouest du pays. A cet égard, on estime actuellement le plus généralement que 65% des armes nucléaires soviétiques -dont la plupart des systèmes stratégiques- restantes sont surtout déployées en Ukraine, au Kazakhstan et en Biélorussie.

2. Les risques concernant les armements stratégiques

Des risques existent au niveau des armements stratégiques. Les procédures de mise en oeuvre vont inévitablement faire l'objet de discussions dans la perspective de l'émergence d'une nouvelle répartition géographique, politique et militaire du pouvoir.

En dépit du rejet d'emblée manifesté par certaines Républiques (Ukraine) à l'égard du nucléaire, la multipolarité du pouvoir en URSS (aspirations des Républiques à l'autonomie, rivalités engendrées par la recherche d'une définition exacte des prérogatives du centre, dualité mais aussi complémentarité spécifique et conjoncturelle entre les personnalités de Boris Eltsine et de M.S. Gorbatchev, poids spécifique de l'armée et du KGB, aspiration des forces démocratiques, persistance de structures communistes, émergence de forces nationalistes nouvelles...), risque d'engendrer un débat conflictuel et en tous cas complexe sur un sujet particulièrement sensible. Cela d'autant plus que les systèmes de clés multiples imaginés un temps par certains posent plus de problèmes qu'ils n'en résolvent.

3. Les risques concernant les armements tactiques

S'agissant des armes nucléaires tactiques, pléthoriques (de l'ordre de 20 000) et encore largement dispersées compte tenu de leur attribution organique à certaines grandes unités terrestres mais aussi aériennes et navales, le problème est plus complexe encore. Outre leur dispersion, les procédures de mise en oeuvre sont plus souples et décentralisées.

Il est clair que les propositions du président Bush sont de nature à accélérer la diminution des armes nucléaires tactiques de façon à pouvoir les concentrer dans des espaces géographiques définis et contrôlés. Ces propositions seront également utiles pour la partie croissante de la classe politique de l'URSS qui souhaite une diminution des charges budgétaires consacrées à la défense, ainsi qu'un resserrement du potentiel nucléaire.

Mais la destruction du stock nucléaire tactique paraît aléatoire et peu vérifiable.

Elle serait en tout état de cause fort longue à mettre en oeuvre.

Il apparaît de surcroît que des risques d'emploi ou de menaces erratiques et peut-être plus encore de détournement -y compris de détournement frauduleux compte tenu de la corruption généralisée et du manque dramatique de devises- ne peuvent être exclus a priori.

D - Le Sud : la confirmation de risques manifestes

Le problème majeur du Sud n'est pas de nature militaire.

Il résulte du fossé grandissant -et inacceptable- que l'économie et la démographie creusent entre les sociétés développées et les sociétés sous-développées.

Le rétablissement d'un équilibre Nord-Sud est une priorité pour le Nord.

Les manifestations de cette priorité devraient être principalement économiques, diplomatiques et culturelles.

Il reste qu'il existe une menace militaire au Sud, et que cette menace est grandissante. Les humiliations, les problèmes nationaux non résolus, la pauvreté, les difficultés économiques, la montée des fanatismes, les ambitions régionales de certains Etats, le terrorisme, l'aspiration déterminée de certains Etats aux armes de destruction massive sont autant de paramètres explosifs qui s'accumulent et dont les effets peuvent s'enchevêtrer dans des crises aux dimensions internationales, ainsi qu'on l'a vu avec

la guerre du Golfe. Dans un tel contexte, l'Europe ne peut se désintéresser des arsenaux considérables qui se sont constitués sur ses marches méditerranéennes ou au Moyen-Orient.

Des travaux récents de notre Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées (2) ont quantifié cette menace s'agissant des risques de prolifération nucléaire (Inde, Israël, Pakistan et, à plus ou moins long terme, Irak, Corée du Nord, Afrique du Sud, Iran, voire même Libye, Brésil, Argentine, Algérie), de développement des missiles sol-sol mais aussi air-sol dans le tiers-monde, ainsi que de la dissémination des armements chimiques. Ces risques sont d'autant plus réels que des filières existent entre les pays -même géographiquement et idéologiquement éloignés- qui recherchent avec force, pour des raisons de puissance ou pour des motifs purement commerciaux, à accéder aux technologies permettant d'acquérir des armements susceptibles d'inverser certaines données politico-stratégiques. Il est également instructif de comparer les séries des principales catégories d'armement vers lesquels l'on s'achemine en France (moins de 1 000 chars, moins de 450 avions de combat...) à celles que l'on peut dénombrer dans de nombreux pays méditerranéens (Turquie, Syrie, Israël, voire même Iran, Egypte ou Arabie Saoudite). Les retards pris dans le domaine des équipements de cohérence, des stocks de munitions modernes ainsi que dans le rythme ralenti de renouvellement de nos matériels pour la plupart vieillissants par des systèmes modernes ne confèrent pas -en outre- toujours un avantage qualitatif compensatoire à nos moyens conventionnels.

Les risques de chantage ou de mise en action d'armes de destruction massive (nucléaire, chimique) en provenance du Sud doivent d'autant moins être sous-estimés dans le moyen terme que les moyens existants (Pakistan, Inde, Israël, Chine et peut-être Afrique du Sud) que des filières nouvelles pourraient résulter du démantèlement du pouvoir central en URSS, que les vecteurs existent (missiles air-sol et sol-sol) et, enfin, que les régimes fanatisés de certains États du tiers-monde susceptibles d'acquérir un potentiel nucléaire ne partagent ni la culture de la dissuasion, ni la complexe rationalité de retenue qu'elle implique.

(2) .Rapport n° 303, du 25 avril 1991, "Quelques enseignements immédiats de la crise du Golfe quant aux exigences nouvelles en matière de défense", par MM. Jean LECANUET, Président, Michel ALLONCLE, Philippe de GAULLE, Jacques GENTON, Max LEJEUNE, Xavier de VILLEPIN, Albert VOILQUIN

Face à cette situation, un certain nombre d'axes de réflexion semblent s'imposer.

● Il apparaît, tout d'abord, que la dissuasion risque de ne pas jouer à l'égard de certains Etats qui se trouvent être potentiellement parmi les plus dangereux pour la stabilité mondiale.

● Il apparaît, en second lieu, que des contraintes d'autolimitation des armes de destruction massive paraissent devoir s'imposer aux grandes puissances.

L'emploi de moyens nucléaires ou chimiques par une grande ou moyenne puissance à l'encontre d'un pays du tiers-monde apparaîtrait politiquement fort malencontreux, en raison des réactions d'hostilité que ce recours aux armes ultimes par un pays nanti ne manquerait pas de susciter dans l'ensemble des pays pauvres.

Un tel recours serait, en outre, -dans la plupart des hypothèses envisageables à ce jour- pour ce qui est de la France, peu conforme à son concept de dissuasion qui confère un caractère ultime à l'arme nucléaire.

Enfin, le recours aux armes non conventionnelles, et en particulier aux armes nucléaires, par des grandes puissances à l'encontre d'un pays moins puissant, pourrait aller à l'encontre de l'une des préoccupations majeures des grandes puissances : la non-dissémination de ce type d'armement. La menace nucléaire que les grandes puissances seraient susceptibles d'exercer sur des puissances non nucléaires pourrait, en effet, légitimer la volonté de ces dernières d'acquérir à leur tour la puissance nucléaire "en réplique", "pour se défendre".

Nous ne croyons pas pour autant qu'il faille exclure d'emblée et définitivement quelque partie du monde que ce soit du champ de la dissuasion.

Les Etats-Unis n'ont jamais exclu l'emploi de l'arme nucléaire ou chimique dans la crise du Golfe. L'incertitude qu'ils ont ainsi fait peser sur l'Irak n'a-t-elle pas été l'un des éléments - il y en a d'autres - qui ont fait que l'Irak n'a employé ses armes chimiques ni contre les troupes de la coalition, ni contre Israël, ni contre l'Arabie Saoudite ?

Les départements et territoires français d'outre-mer, la pérennité de nos approvisionnements vitaux et a fortiori notre territoire national lui-même devraient-ils être écartés de la protection de la dissuasion dès lors que la menace exercée contre nos intérêts vitaux ne proviendrait pas de l'Est ?

Une telle réduction a priori et définitive de la protection que continue d'offrir la dissuasion pour le long terme ne nous apparaîtrait pas pertinente.

D'abord parce qu'une évolution de ce type exclurait du champ de l'élément le plus protecteur, le plus puissant et le plus rapidement projetable de notre système de défense la localisation la plus probable d'émergence de menace contre nos intérêts vitaux à un horizon prévisible.

Ensuite, une telle autolimitation de nos capacités de dissuasion impliquerait en compensation un renforcement qualitatif et quantitatif très substantiel de nos moyens d'action conventionnels assorti d'une protection anti-missile tangible de notre façade méditerranéenne, ainsi que d'une quasi professionnalisation de nos armées. Il est peu probable que les enveloppes prévisibles des budgets de la défense pour les années à venir - et cela quel que soit le gouvernement au pouvoir - permettent la réalisation simultanée de telles ambitions qui requerraient sans transition un budget de l'ordre de 4% du Pibm.

Il doit cependant être clair que, dans l'hypothèse où, à terme, - et faute de progrès radicaux dans la capacité de l'Europe à mettre en place des moyens d'intervention

conventionnels à déploiement immédiat et à l'efficacité militaire incontestable- la dissuasion pourrait être amenée à conjurer une menace directe contre nos intérêts vitaux qui ne viendrait pas de l'Est.

Il importerait alors que la France puisse disposer d'options nucléaires extrêmement discriminantes susceptibles de rendre crédible une action déterminante mais très ponctuellement et exclusivement dirigée contre des cibles militaires (armes peu polluantes, maîtrise des effets électromagnétiques des explosions nucléaires, etc.).

K - Les crédits nucléaires sont-ils surabondants ?

La réticence d'une partie des opinions publiques à l'encontre du nucléaire ; le fait que la part du nucléaire représente - en France- de l'ordre de 30% du titre V d'un budget de la défense en forte déflation ; le fait que la rationalité très spécifique de la logique de la dissuasion n'a jamais été pleinement comprise ou approuvée par certains analystes ou acteurs nationaux importants, sont autant d'éléments qui peuvent conduire à considérer que le chapitre nucléaire est celui sur lequel doivent en priorité porter les économies.

Quitte d'ailleurs à ce que les économies soient acquises pour le budget de la défense et reportées sur d'autres postes jugés prioritaires tels que celui des armements et des munitions sophistiquées modernes, de l'observation ou de la professionnalisation de nos armées.

Tout en restant très attachés pour la France -mais aussi pour les Etats-Unis et l'URSS- au concept de stricte suffisance et au refus de tout glissement du raisonnement nucléaire vers des doctrines ou des moyens tendant à l'acceptation d'un combat nucléaire, nous voudrions rappeler ici quelques données qui tendent à souligner que la marge d'économies dans le domaine du nucléaire, si elle existe, n'en apparaît pas moins plus faible que certains voudraient le penser.

1. La part du nucléaire dans le budget de la défense décroît

La part du nucléaire dans le budget de défense est généralement citée comme étant sensiblement plus élevée en France qu'aux Etats-Unis ou en Grande-Bretagne. Cela est vrai pour les crédits d'investissement qui représentent de l'ordre de 30% (3) du titre V du budget de la défense et dont la tendance est d'ailleurs à la baisse.

1989 **32,17% du titre V**
17,29% du budget de la défense
0,612% du Pibm

1990 **31,43% du titre V**
16,94% du budget de la défense
0,586% du Pibm

1991 **30,11% du titre V**
15,86% du budget de la défense
0,538% du Pibm

Mais, pour être plus précis, la part du nucléaire dans les dépenses de défense doit raisonnablement être appréciée titre III et titre V confondus. Or le coût d'entretien des charges nucléaires diminue régulièrement. Le total des budgets de fonctionnement consacrés au nucléaire en 1991 apparaît être de l'ordre de 5% du titre III. Tous titres confondus, la part du nucléaire dans le budget global de la défense est de 20%. Les chiffres français d'ensemble sont donc peu supérieurs à ceux de nos partenaires occidentaux (16 à 18% pour les Etats-Unis).

(3). Nos chiffres prennent en compte l'agrégat "FNS + ANP" du "bleu". Ils concernent les vecteurs, les charges, les recherches et les essais.

2. Les crédits de paiement consacrés au nucléaire décroissent

Il apparaît par ailleurs que la masse des crédits de paiement consacrés au nucléaire au sens le plus large (vecteurs stratégiques et préstratégiques, charges nucléaires, recherche, essais, etc.) tend à diminuer notablement en termes relatifs : 1,2% du Pibm en 1968, 0,6% en 1989, 0,538% en 1991).

La part de la richesse nationale consacrée au nucléaire militaire diminue clairement.

3. Le coût du nucléaire doit être apprécié en fonction d'autres facteurs qui incitent à le relativiser

Le problème du fardeau financier du nucléaire militaire doit raisonnablement être apprécié en tenant compte :

- de la tendance à la hausse du coût des matériels conventionnels à la suite de l'apport des nouvelles technologies et notamment de la part grandissante de l'électronique dans le système d'armes modernes. C'est ce coût qui avait justifié une prévision de croissance de 5% des crédits de paiement du titre V dans la loi de programmation 1990-1993 initiale, puis de 4% dans la loi révisée. La conception et la fabrication des armements nucléaires ne sont pas affectées d'une telle dérive des coûts alors même que -initialement élevés- les coûts d'entretien des charges diminuent. La part (inférieure à celle constatée en France) du nucléaire dans le budget des Etats-Unis s'explique principalement par l'importance des sommes consacrées aux armements conventionnels sophistiqués.

- du fait que le déséquilibre nucléaire entre l'Est et l'Ouest de l'Europe s'accroît au détriment de l'Ouest, alors même que dans le domaine conventionnel l'avantage demeurera toujours à l'Est, ne serait-ce que pour des raisons géographiques. L'ampleur du déséquilibre, les limites constatées pendant la guerre du Golfe de l'efficacité des armes conventionnelles sophistiquées, ainsi que le coût -et donc la rareté- de ces armes sont autant d'éléments qui permettent d'affirmer que les armes conventionnelles

sophistiquées, si elles renforcent la dissuasion, si elles élèvent le seuil d'emploi du nucléaire, n'ont pas -et n'auront pas à court terme- une valeur dissuasive substitutive à celle du nucléaire.

- du fait qu'un certain nombre de pays du tiers-monde sont en passe d'accéder au nucléaire militaire.

- que dans un tel contexte, l'interdiction généralisée des armements nucléaires apparaît comme une dangereuse illusion. D'abord parce que toute interdiction sera difficile à vérifier. Ensuite parce que tout violateur retirerait un avantage déterminant de la rétention d'un nombre même peu élevé de charges, d'où une incitation à violer une hypothétique interdiction. Enfin, parce que la seule interdiction vérifiable -celle des essais- affecterait la sécurité des armes.

CHAPITRE II

LES CONSÉQUENCES DES ÉVOLUTIONS INTERNATIONALES EN GESTATION SUR L'ORGANISATION DES MOYENS NUCLÉAIRES ET SPATIAUX DE LA DISSUASION EN FRANCE

Face à un environnement évolutif, imprévisible et dangereux, le problème de l'adaptation de la dissuasion est le plus souvent posé de la manière la plus mauvaise qui soit.

Pour le Gouvernement, il s'agit d'opérer une lecture des événements internationaux qui permette de justifier une réduction des crédits consacrés à la dissuasion et plus généralement à la défense.

Pour les industriels enfin, il s'agit -trop souvent- de préserver -voire de proposer- des programmes dans la définition desquels la préservation du potentiel de recherche ou du plan de charge l'emporte parfois sur les exigences nationales de la dissuasion.

Pour les armées qui servent la dissuasion, il s'agit -trop souvent également- de bâtir des raisonnements susceptibles de fournir des arguments supposés permettre de préserver les programmes qu'elles sont chargées d'élaborer ou de mettre en oeuvre.

Nous esquisserons ici une approche différente du problème.

A - L'évolution de l'environnement international et les postulats de la dissuasion

L'évolution de l'environnement international telle que nous venons de l'examiner ne bouleverse pas les postulats de la dissuasion. Elle les modifie cependant.

1. Le nécessaire maintien de la crédibilité d'une dissuasion suffisante

Les événements qui ont été recensés dans la première partie de ce chapitre concourent selon nous à souligner les risques qu'il y aurait à abandonner la garantie non exclusive mais qui reste essentielle et ultime offerte par le parapluie de la dissuasion nucléaire.

2. De l'accumulation des armements nucléaires à la suffisance

Les évolutions en cours (START, propositions Bush), réponse de M.S. Gorbatchev) tendent à accréditer un espoir raisonnable d'une réduction significative des armements nucléaires surabondants de l'URSS et des Etats-Unis. Cette évolution est accompagnée de changements doctrinaux (stratégie de l'"ultime recours" aux Etats-Unis, plus grande spécificité accordée au nucléaire en URSS) qui, tant pour ce qui est des Etats-Unis que pour ce qui est de l'URSS, tendent vers une élévation du seuil d'emploi du nucléaire. L'ensemble de ces évolutions en gestation vont dans le sens d'une réhabilitation de la dissuasion, d'une distanciation à l'égard de l'acceptation d'un combat nucléaire et d'un rapprochement vers la perception rigoureuse de la dissuasion qui est celle de la France.

3. La recherche d'une nécessaire sélectivité du nucléaire

Les évolutions qui précèdent, et notamment le refus du nucléaire comme arme d'emploi banalisée, ne sont pas incompatibles avec la nécessaire recherche d'une plus grande sélectivité des armes nucléaires.

L'hostilité grandissante à l'encontre du nucléaire et les évolutions démocratiques à l'Est altéreront de plus en plus la crédibilité de stratégies nucléaires extrêmes reposant sur un

"tout ou rien" dont les populations civiles seraient le principal enjeu.

Le développement de ce que nous pourrions appeler "l'antiforce décisif" sera de plus en plus la condition clé de la crédibilité de tout système dissuasif, cela tant vis-à-vis des menaces potentielles à prendre en compte à l'Est qu'au Sud.

4. Dissuasion nationale ou dissuasion européenne ?

La dissuasion ne se partage pas et la survie d'une Nation ne peut dépendre que de celui qui y exerce le pouvoir suprême.

Il reste que la pression des opinions et des Etats étrangers contre les forces nucléaires dites "tierces" sera de plus en plus forte. Il est non moins vrai que le processus d'intégration politique européenne est en devenir et que le vide en matière de défense, notamment nucléaire, qui existe en Europe occidentale est une faiblesse majeure pour la sécurité et l'autonomie de l'Europe. Les conséquences de cette situation altéreront de plus en plus le libre arbitre européen en matière politique mais aussi en matière économique et commerciale. Est-il opportun dans ces conditions que le nucléaire soit éternellement éludé du débat européen ? Nous ne le pensons pas.

Le postulat de l'existence préalable d'un pouvoir politique européen n'est pas pleinement pertinent car il faut bien voir que si certaines composantes prétendant concourir à la sanctuarisation nucléaire de l'Europe ne sont pas à moyen terme européanisées ou ostensiblement mises au service de la défense de l'Europe, la survie nationale des systèmes de dissuasion indépendants risque d'être inexorablement menacée.

Une première étape vers la prise en compte de cette exigence pourrait porter sur une politique européenne coordonnée dans le cadre des négociations et des réalisations concernant des systèmes antimissiles tant balistiques qu'aérobies. Une seconde phase pourrait porter sur l'existence d'une capacité antiforce de

stricte suffisance, principalement affectée à la sanctuarisation de l'Europe. L'existence et la reconnaissance d'une telle capacité, qui pourrait dans un premier temps demeurer sous la responsabilité nationale d'un seul ou de deux Etats (France, Grande-Bretagne), pourrait précéder la question des modalités de sa mise en œuvre au niveau européen.

B - Les atouts et les faiblesses du système de dissuasion française face aux évolutions en gestation

L'état actuel de l'arsenal nucléaire français paraît pouvoir être caractérisé par un certain nombre de caractéristiques dominantes.

1. Une suffisance du nombre des têtes nucléaires et une bonne capacité de durcissement et de pénétration des vecteurs stratégiques prévus

Avec le socle constitué par quelque 500 têtes nucléaires stratégiques et préstratégiques, le missile à tête multiple M4, les sous-marins nucléaires lance-engins de la nouvelle génération, le missile aérobie ASMP et le missile balistique sol sol mobile Hades, la France dispose d'un potentiel nucléaire de dissuasion technologiquement et quantitativement significatif.

L'essentiel semble préservé pour l'avenir avec le développement maîtrisé et à des coûts acceptables de systèmes aussi performants que l'ensemble constitué par la tête TN 75 adaptée au missile M45 dérivé du M4, l'accélération probable du missile porté par sous-marins nucléaires M5 à la suite de l'abandon du missile sol sol déplaçable à tête unique S45, ainsi que les perspectives d'allongement de la portée de l'ASMP.

Si elle sait préserver le développement de son acquis, la France possède quantitativement et qualitativement les principaux éléments de base pour garantir à moyen terme et à un coût

acceptable la crédibilité de son système de dissuasion face aux évolutions prévisibles.

2. Un acquis technologique de premier plan

L'expérience acquise par les concepteurs de missiles et notamment l'Aérospatiale, SEP, Thomson et la SNEP, ainsi que par la DAM pour ce qui est des têtes nucléaires constitue un acquis considérable. Le rapport poids/puissance des têtes nucléaires, leur furtivité, les progrès réalisés dans le domaine de la sécurité et du durcissement des charges (technologie des explosifs insensibles), de la maîtrise de la technique des charges à énergie variable ou de la recherche de nouvelles formules nucléaires moins polluantes ou privilégiant certains effets spécifiques, constituent autant d'atouts inestimables acquis ou en passe de l'être à des coûts très acceptables.

Ces acquis sont cependant précaires.

Le maintien du capital technologique constitué tant en matière de missile que de tête nucléaire indique un seuil minimal de continuité des programmes.

Ce seuil pourrait être remis en cause par certaines options à l'étude de la future loi de programmation. Les crédits affectés au maintien de la capacité de recherche tant sur les têtes nucléaires que sur les missiles ne doivent pas descendre au-dessous d'un certain plancher à partir duquel le potentiel et le savoir-faire se délitent. La stricte limite inférieure n'est pas loin d'être atteinte dans le budget pour 1992 qui accélère les diminutions de crédits enregistrées les années précédentes.

On doit cependant observer que, dans le domaine des missiles balistiques, l'avenir n'est assuré que par un seul projet, qui ne constitue qu'une évolution du M.4 puis du M.45, le M.5. De même dans le domaine des missiles aérobie, dans lequel un éventuel ASLP ne serait qu'un développement de l'ASMP.

De fait, d'ores et déjà, une dérive vers un simple développement de l'acquis peut être observée, alors que la décennie précédente avait été marquée par le lancement de programmes comportant des sauts qualitatifs importants (missile à tête multiple M.4, missile aérobie ASMP, missile sol-sol mobile Hadès). Cette dérive est inquiétante lorsque l'on sait que la définition et la réactivation d'un programme nouveau exige des délais supérieurs à dix années.

3. Une insuffisance des plates-formes de lancement

Trois et peut-être à terme deux sous-marins en permanence à la mer ; 18 missiles fixes -et peut-être à terme moins- dans des silos au demeurant de plus en plus vulnérables ; quelque 80 ASMP répartis sur des aérodromes qui constituent autant de cibles connues et prioritaires ainsi que 50 Hades "sous cocon" dans un site connu, tel est l'état de nos lanceurs. Compte tenu des progrès des défenses antimissiles et de la précision des vecteurs adverses, la force de dissuasion française comporte une indiscutable faiblesse quant à la vulnérabilité de ses moyens à une frappe préventive. Ces moyens sont en effet peu nombreux, relativement resserrés et en grande partie répartis sur des plates-formes dont l'emplacement est connu. Cette vulnérabilité est cependant loin d'être absolue. Elle affecte néanmoins une partie non négligeable d'un potentiel alors même que celui-ci est un potentiel de stricte suffisance.

4. Le risque d'un glissement vers le tout ou rien en raison de l'inadaptation de nos moyens préstratégiques

Si le système M4, M45, M5, SNLE-NG constitue une évolution satisfaisante et adaptée à une partie de la menace prévisible, il n'en est pas de même des autres composantes de notre dissuasion.

Les missiles S3D du Plateau d'Albion seront de plus en plus vulnérables. Cela en amont par leur localisation connue, mais cela aussi en aval dans la mesure où leurs capacités de pénétration iront en diminuant compte tenu des progrès prévisibles de défense ABM. Nous ajoutons que la disponibilité opérationnelle de ce système

-actuellement parfaite- se dégradera inévitablement à partir du tournant du siècle.

Souple et démonstratif, le vecteur Mirage 2000 - ASMP comporte une vulnérabilité à des frappes préemptives sur les aérodromes. Sa capacité d'allonge le rend peu apte à une frappe là où se trouve désormais la menace principale, c'est-à-dire 1 000 kilomètres plus à l'Est que lorsque ce système d'arme a été conçu. Quant au Pluton et à l'Hadès, leur portée en fait une pomme de discorde avec nos actuels et futurs partenaires européens en même temps qu'elle souligne l'inadéquation de ces systèmes d'arme à l'évolution de la carte géostratégique des menaces.

5. Les insuffisances dans le domaine de la localisation des menaces. Le système Hélios qui n'est pas affecté par les diminutions de crédit et qui sera opérationnel en 1994 n'aura pas de capacité tous temps et n'assurera pas une permanence de l'observation. Ces deux caractéristiques seront cependant de plus en plus nécessaires pour la surveillance du processus de contrôle des armements, la gestion des crises et a fortiori la mise en oeuvre d'un ultime avertissement qui devrait être d'autant plus significatif qu'il devrait être délivré avec un nombre limité de moyens et qu'il serait unique et non renouvelé.

C - Les évolutions envisageables des moyens nucléaires de la France

Avec les sous-marins nucléaires de la nouvelle génération, plus difficilement détectables et qui seront en outre équipés de missiles très furtifs M45 puis M5 dont la portée sera encore allongée, la France assure l'adaptation de la composante prédominante de ses moyens stratégiques à l'évolution prévisible -et en cours- des systèmes susceptibles de les contrer à moyen terme. Les progrès prévisibles dans le domaine de la détection des champs magnétiques ainsi que la poursuite probable (cf. propositions Bush) de progrès opérationnels dans le domaine de la défense antimissile balistique tant aux Etats-Unis qu'en URSS incitent cependant à la prudence quant à l'absolue pérennité de la valeur de nos SNLE-NG dans le long terme.

L'ensemble des facteurs qui ont été recensés, ajoutés à certaines inquiétudes concernant notamment la préservation de la capacité de recherche et d'industrialisation des missiles devraient cependant confirmer l'opportunité de la poursuite des programmes M5 et SNLE-NG. A la condition que les évolutions internationales en cours soient confirmées, le nombre de SNLE en permanence à la mer pourrait être réduit à deux avec une possibilité de repasser dans de brefs délais à trois. La série des SNLE-NG pourrait alors à terme être réduite à 5 alors que 4 lots de M5 pourraient suffire.

La menace que représentent nos SNLE-NG M45 puis M5-apocalyptique et ultime- devra être crédibilisée par la préservation d'une capacité nucléaire antiforce qui soit de nature à retarder le recours au "tout" de la dissuasion nucléaire stratégique extrême.

La menace de l'arme nucléaire stratégique absolue devra de plus en plus être valorisée par des systèmes nucléaires complémentaires susceptibles de conférer un ultime et unique avertissement militairement très significatif, quoique sélectif, à l'adversaire potentiel là où il exerce sa menace. Que l'on envisage la menace qui subsiste à l'Est ou celle qui risque d'apparaître au Sud, une telle exigence implique des moyens d'ultime avertissement à portée accrue.

Cette nécessaire évolution ne devrait pas pour autant conduire à une diversification de notre potentiel nucléaire qui en augmenterait exagérément le coût et qui en altérerait inévitablement la doctrine d'emploi.

Notre dissuasion, pour rester crédible dans le cadre d'une enveloppe financière acceptable, devrait continuer de reposer sur la menace permanente d'un ultime avertissement suffisant, unique et non renouvelé. Les moyens dont la portée est insuffisante devraient en outre être progressivement retirés.

Ainsi, l'ensemble de nos moyens nucléaires pourrait-il être concentré autour de trois composantes dont deux d'entre elles pourraient avoir une capacité polyvalente, stratégique ou préstratégique. Ces deux composantes, l'une balistique et l'autre aérobie, devraient privilégier les capacités antiforces sur la menace anticités qui risque d'apparaître de moins en moins crédible.

D - La composante sous-marine : les forces et les faiblesses de la composante essentielle de la dissuasion

L'évolution de ce qui constitue le fer de lance de la dissuasion française ne semble pas devoir être remis en cause sous réserve de quelques nouveaux étalements, au demeurant limités. Il est au demeurant possible que ce type de composante soit à moyen terme la moins concernée par les progrès envisageables dans le domaine du contrôle des armements, dans le cas où l'amélioration des relations entre l'URSS (ou la Russie) et l'Occident se confirmerait.

La continuité de ce programme repose sur deux éléments : la refonte M4 des sous-marins actuellement en service, d'une part, et leur remplacement progressif par les sous-marins de la nouvelle génération, équipés de M45, puis de M5, d'autre part.

● Le programme de refontes M4 des sous-marins nucléaires actuellement en service lanceurs d'engins comporte la réalisation de quatre refontes, dont trois sont achevées à ce jour. La refonte du Tonnant s'est déroulée sans retard majeur à Cherbourg de 1985 à 1987. Celle de l'Indomptable a eu lieu à Brest de 1986 à 1989. La refonte du Terrible s'est achevée à Cherbourg en juillet 1990. Ces trois refontes ont été un succès au plan des performances obtenues, notamment au niveau acoustique. La refonte du Foudroyant est en cours à Brest et sera achevée au début 1993.

Le programme des refontes M4 sera normalement poursuivi sur la période 1990-1993. Quelque 500 MF de crédits de paiement sont inscrits au projet de budget pour 1992 au titre des refontes M4. Ce programme est budgétairement désormais pratiquement achevé.

En 1992, l'entretien de la FOST représentera pour la Marine un effort de près de 1 000 MF tant en autorisations de programmes qu'en crédits de paiement.

● La commande du premier SNLE-NG Le Triomphant est intervenue en 1987 pour une admission au service actif à la fin de l'année 1994. Celle du deuxième SNLE-NG Le Téméraire a eu lieu en

1989 pour une admission au service actif en 1997. La commande du n° 3 doit suivre pour une entrée en service actif peu après le tournant du siècle. De l'ordre de 6 500 MF de crédits de paiement et l'équivalent en autorisations de programmes sont inscrits au projet de budget pour 1992 au titre du programme SNLE-NG.

Ce programme devrait donc être exécuté entre 1994 et 2008 au rythme d'une livraison tous les trois ans environ. Si les six unités prévues étaient livrées, ce programme devrait requérir quelque 62 milliards de francs (1990) pour la seule construction des sous-marins. Le coût de développement a été de l'ordre de 15 milliards (francs 1990). Des crédits additionnels non négligeables devront être prévus pour la logistique, la formation et l'amélioration des transmissions (construction d'une nouvelle station). Avec l'adaptation au missile M5, l'ensemble du programme devrait s'élever à environ 126 milliards de francs (1990).

Quoique d'un tonnage inférieur (14.000 tonnes contre 18.000 tonnes), aux sous-marins américains de la classe Ohio, les SNLE-NG devraient avoir des performances et un niveau de discrétion comparables voire, dans certains domaines, supérieurs. Leur vitesse sera identique et leur profondeur de plongée serait inférieure.



La priorité accordée au programme des sous-marins nouvelle génération et aux missiles M45 puis M5 ne paraît pas contestable dans son principe. Il serait d'ailleurs cohérent avec une décision - dont nous contestons l'opportunité - que l'abandon du programme S45, s'il était confirmé, soit compensé par un lancement plus rapide du programme M5 afin d'éviter un "trou" dans l'indispensable continuité de programmes de missiles stratégiques.

En dépit de son caractère opportunément prioritaire, la valeur politico-stratégique et militaire de la composante sous-marine n'est cependant pas absolue, notamment à moyen terme.

1. Des progrès demeurent possibles à plus ou moins long terme dans les domaines de la détection des champs électromagnétiques et des performances des radars à balayage latéral, ainsi que et, dans une moindre mesure, de la détection acoustique (sonars actifs). Des "percées" sont aussi possibles dans le domaine des sonars actifs en dépit de problèmes de localisation.

2. La disparition non élucidée d'un SNLE est un risque accidentel mais aussi militaire qui ne peut pas raisonnablement être exclu par un pays comme la France. Il est essentiel que d'autres moyens stratégiques permettent de garantir que la crédibilité de la permanence discussion dans son ensemble ne soit pas affectée par un tel événement, alors même que le potentiel dissuasif de la France repose principalement sur trois sous-marins à la mer. Ce risque serait naturellement accru en cas de réduction de la permanence à la mer de nos SNLE, de deux à trois.

3. Le risque, pour les SNLE français, qui résulte de l'emploi programmé par certains Etats, des armes nucléaires dans la lutte anti sous-marine, ne doit pas être sous-estimé. Les propositions récentes tendant à la suppression de ce type d'armement ne sont, en tout état de cause, pas aisées à vérifier.

4. Les risques inhérents à une possible renégociation du traité ABM mais aussi la réalité des réalisations antibalistiques en cours de développement tant aux Etats-Unis qu'en URSS -où un système opérationnel existe- doivent être pris en compte dans l'évaluation d'un système qui repose sur des vecteurs à trajectoire ballistique, au demeurant très performants et évolutifs.

5. La transmission des ordres aux sous-marins nucléaires implique, par nature, des réseaux complexes qui, en dépit de leur redondance et des travaux de durcissements remarquables dont ils ont fait l'objet en France, peuvent comporter des vulnérabilités, notamment aux impulsions électromagnétiques. Des risques d'altération passagère de leur fiabilité existent également.

6. Les vecteurs de nos SNLE sont destinés à un type de frappe extrême principalement organisée contre les centres de vie d'un adversaire potentiel. Les évolutions en cours laissent à penser que la pérennité à moyen terme de la pertinence de ce type de stratégie n'est pas évidente. Il est néanmoins clair que l'évolution des vecteurs et de leur précision permet d'ores et déjà -et permettra de plus en plus- de privilégier les cibles politiques, militaires et économiques sur les cibles purement civiles.

Il apparaît néanmoins que les moyens nucléaires absolus ne sont pas de nature à favoriser le nécessaire mouvement vers une Europe militaire plus consistante et solidaire. Par leur radicalité, ce type de moyens ne peut en effet que dépendre in fine d'un raisonnement dissuasif strictement national.

Aucune des observations qui précèdent ne justifie la remise en cause de la composante sous-marine, dont les qualités de dispersion, de mobilité et de discrétion sont essentielles à la crédibilité d'un système de dissuasion minimal, mettant en oeuvre un nombre très limité de plates-formes stratégiques, tel que celui de la France. La pertinence de ces remarques devra, en outre, être confirmée par la réalité d'évolutions possibles, mais non certaines. Un certain nombre de conséquences s'imposent cependant quant à l'architecture globale du système dissuasif français.

1. Une seconde composante à portée stratégique est indispensable à la pérennité de la crédibilité de la dissuasion, compte tenu des différents facteurs énoncés ci-dessus qui pourraient, à terme, éroder la pertinence du choix prioritaire effectué en faveur de la composante sous-marine.

2. La menace que représente un système d'arme, apocalyptique et ultime, tel que celui des vecteurs portés par les sous-marins nucléaires, devra être crédibilisée par la préservation d'une capacité nucléaire qui soit de nature à retarder le recours au "tout" de la dissuasion nucléaire stratégique absolue. Une telle capacité, qui devra rester strictement suffisante, doit être à même de signifier un ultime et unique avertissement, militairement déterminant, sur le coeur même du dispositif offensif qui demeure le plus menaçant pour la France comme pour l'Europe occidentale.

3. La nécessité de combler en partie le vide nucléaire qui apparaît en Europe occidentale souligne la pertinence de l'exigence de moyens balistiques complémentaires de ceux de la Force Océanique Stratégique. Cela tant pour la sécurité nationale de la France que pour celle de l'ensemble de l'Europe de l'Ouest. L'existence de moyens répondant à ce besoin pourrait en outre, à terme, conférer une existence significative à la défense de l'Europe en tant qu'entité autonome. Or, cet impératif constituera la priorité des années à venir car il conditionnera le devenir de l'Europe et la pérennité de sa sécurité.

4. Les remarques qui précèdent et qui concourent à la nécessité de définir une seconde composante stratégique apte à mettre en oeuvre une action principalement anti-force mais déterminante pourraient, à terme, et en fonction de l'évolution de la situation internationale, justifier une réduction de la FOST : suppression du dernier SNLE-NG prévu ; léger ralentissement du rythme actuel de construction des SNLE-NG fort soutenu et de ce fait coûteux ; réduction en cohérence d'un lot de missiles ; réduction, à certaines périodes, à deux du nombre des SNLE à la mer avec possibilité de repasser rapidement à trois. Les

économies (titre III et titre V confondus) ainsi réalisées pourraient être au minimum de l'ordre de 20 milliards de francs au moins. La plus grande partie de ces économies apparaîtrait évidemment après le tournant du siècle à la suite de l'abandon de la construction du 6ème SNLE.

E - L'avenir du plateau d'Albion et l'éventuelle mise en place d'un successeur à tête multiple au missile S3D actuellement en service

1. Les dix-huit missiles S3D actuellement en silo répartis sur le plateau d'Albion sont de plus en plus vulnérables. Ils le sont en raison de la fixité et de la localisation connue de silos protégés mais non indestructibles. Cette vulnérabilité doit d'autant plus, désormais, ne pas être exclue que la précision des dernières générations de missiles balistiques et a fortiori aérobies est quasiment chirurgicale. A cette vulnérabilité à une frappe préventive s'ajoute la vulnérabilité en vol du missile lui-même. Le S3D est, en effet, moins furtif et moins protégé que les futurs missiles M45 ou M5. Cette observation doit être replacée dans le contexte d'une possible renégociation du traité ABM et de la probable poursuite du développement de systèmes anti-missiles tant aux Etats-Unis (G.P.A.L.S.) qu'en URSS, où un système relativement performant, à la suite des améliorations récentes dont il a fait l'objet, existe déjà autour de Moscou. En tout état de cause, la fiabilité et le taux de disponibilité des S3D du plateau d'Albion iront en diminuant à partir du tournant du siècle.

2. Nonobstant la vulnérabilité grandissante du système actuel, l'existence d'un système stratégique sol-sol basé en permanence sur le territoire national a cependant une vertu dissuasive : celle d'obliger tout agresseur potentiel à "signer" une agression majeure au coeur même du territoire national. L'évolution de la précision des missiles pourrait limiter les dommages collatéraux résultant d'une telle action. Mais la destruction -l'une des composantes stratégiques du système central français- prendrait la nature d'une atteinte à un intérêt national vital avec toutes les conséquences qui s'attacheraient -en termes de dissuasion- à un tel acte.

3. L'abandon du site d'Albion ne rapporterait guère d'argent frais aux budget de la Défense. La désaffectation de ce site de sa destination nucléaire serait en outre définitive. Est-il dans ces conditions opportun de se démunir prématurément d'un atout qui ne pourra pas être récupéré si la situation internationale n'évoluait pas favorablement ? Nous ne le pensons pas.

4. Les considérations qui précèdent ont conduit à envisager "une modernisation des missiles du plateau d'Albion au tournant du siècle". La mise en silo d'un dérivé du M45 ou du M5 a été envisagée. La solution du M5 -appelé MS5- serait à tout prendre préférable car, ce missile étant en début de conception, il semble qu'il soit possible de définir un tronc très largement identique pour la version "navale" et la version "terrestre" de ce vecteur. Le coût global du programme ne serait pas obéré par l'existence de deux missiles différents. Il serait même réparti sur une série de missiles légèrement augmentée. Cette solution n'emporte cependant pas notre conviction car :

a) elle serait coûteuse. Les seuls frais d'infrastructures impliqués par l'adaptation des silos et des transmissions pourraient être de l'ordre de 10 milliards de francs. A ce coût devra s'ajouter celui des missiles et celui des têtes nucléaires ;

b) elle comporterait une importante vulnérabilité. Les données précédemment analysées concernant la vulnérabilité du site d'Albion à des actions préemptive subsistent.

c) elle serait doctrinalement peu pertinente dans la mesure où elle valoriserait la composante extrême, principalement anti-cité, de notre potentiel de dissuasion, alors que les évolutions envisageables doivent conduire à privilégier des moyens plus sélectifs évitant le recours prématuré, exclusivement national, et qui risque de devenir de moins en moins crédible, au "tout absolu" ;

d) nous observons enfin que les remarquables qualités d'allonge et de furtivité de missiles tels que le M5 ou le MS5, seraient sous-utilisées dans une configuration d'emploi qui n'optimiserait guère la trajectoire de tels missiles rendue beaucoup plus prévisible par un positionnement initial connu et rapproché des cibles potentielles.

*
* *

L'ensemble de ces éléments de réflexion conduisent votre rapporteur, d'une part, à souhaiter que le site d'Albion et les S3D qui s'y trouvent ne soient pas prématurément abandonnés et,

d'autre part, que le site d'Albion soit ultérieurement consacré comme site de déploiement privilégié -mais non unique- d'une future composante stratégique qui pourrait devenir déplaçable.

F - L'abandon du projet de missile à tête unique 45 : une grande erreur

Cet abandon paraît dicté par deux considérations. D'une part, l'impact immédiat pour la majorité actuellement au Gouvernement que représente ce programme sur le budget de la Défense et, d'autre part, la crainte qu'un déploiement mobile de ce missile n'affecte la tolérance de l'opinion publique française à l'égard du nucléaire.

Votre rapporteur estime pour sa part que l'abandon -qu'il espère provisoire- de cette composante, programmée de longue date, constitue une erreur majeure. Cette appréciation résulte largement de l'ensemble des observations qui précèdent. Elle est étayée par les faits suivants :

1. **L'aspect financier.** Le S45 était programmé de longue date. Le coût du système était prévu. Il était tolérable (30 milliards de francs sur dix à douze années). Aucun glissement dans les coûts de ce programme -largement lié aux programmes M45 et TN75- ne paraissait devoir apparaître. L'abandon de ce projet auquel 6 à 700 MF étaient régulièrement consacrés depuis 1987 va entraîner une perte de l'ordre de 3 à 4 milliards de francs. Cette somme doit être rapprochée du coût des programmes de substitution au S45 envisagés dont on peut estimer qu'ils se chiffrent aux alentours de 12 milliards. Nous ajouterons que la poursuite du programme du S45 aurait pu permettre une non anticipation du programme ASLP ; une non anticipation du programme M5 ; un déserrément du rythme des patrouilles de SNLE ; la suppression du dernier exemplaire de SNLE-NG. Au total, l'ensemble des effets de l'abandon du S45 risque d'avoir un coût financier plus élevé que les crédits libérés par l'abandon de ce programme. On observera simplement que les conséquences financières positives de l'abandon concernent les budgets immédiats alors que leurs conséquences négatives affecteront des budgets ultérieures...

Un cofinancement européen du programme S.45 -et de celui là seul- serait-il à terme absurde s'il était un jour acquis que ce moyen -antiforces- pourrait avoir pour vocation principale -sous la seule autorité du Gouvernement français- une mission de dissuasion élargie à celle du territoire des membres de l'UEO ? On rappelle que le traité de l'UEO prévoit d'ores et déjà une assistance militaire

automatique entre ses membres en cas d'agression militaire extérieure.

2. L'aspect technique : une solution évolutive qui comblait certaines lacunes du système actuel de dissuasion.

Le système S45, par la furtivité de sa tête unique, par la rapidité de sa trajectoire très tendue par le faible délai de réaction qu'il laisserait à la mise en action de défenses ABM a vocation à mettre en oeuvre un moyen de pénétration efficace et adapté à l'évolution à moyen terme des défenses ABM. Un petit missile difficilement détectable, offrant des possibilités de tir tendu, risque en effet de paraître à terme nécessaire pour préparer le tir balistique de nos SNLE et pour aveugler et perturber les moyens ABM adverses. La trajectoire très tendue, la vitesse de pénétration (supérieure à 5.000 mètres / secondes), la discrétion de la tête d'un petit missile sol-sol tel que le S45, la brièveté du temps de vol, offriraient des capacités de pénétration qui pourraient s'avérer nécessaires. Une trentaine de missiles seraient suffisants pour conforter politiquement et militairement la composante MSBS.

Mais surtout, pour ne s'en tenir qu'à l'aspect technique des choses, le S45 permettait dans un monde mouvant et incertain une grande évolutivité. Il pourrait être déployé en silo au plateau d'Albion ; ailleurs que dans des silos mais toujours dans le site aménagé du plateau d'Albion ; il pourrait être réparti entre le plateau d'Albion et certaines bases de l'Armée de l'Air déjà affectées à des missions nucléaires ; il pourrait, à terme, être rendu déployable en cas de menace majeure. Les remarquables progrès accomplis dans le domaine de la sécurité des charges (amorces et explosifs insensibles), suppriment les risques que pourrait comporter une telle solution. Cette évolutivité du système aurait permis son adéquation à la menace. Elle aurait également permis de combler l'un des handicaps du système français de dissuasion : l'insuffisante dispersion des plates-formes de lancement. S'il est clair que les problèmes d'opinion publique doivent justifier la plus grande prudence à l'égard de toute composante mobile dans un pays comme la France, il reste que l'absence d'une composante pouvant devenir déplaçable est l'une des faiblesses majeures de notre système de dissuasion. Comment ne pas retenir de fait que, même dans un pays de faible superficie et largement désertique comme l'Irak, les rampes mobiles de SCUD ont constitué un problème majeur ?

3. L'aspect stratégique : un vecteur adapté à la persistance et à l'éloignement de la menace. On a illustré dans la première partie de ce rapport le déséquilibre militaire en Europe : l'arsenal conventionnel et nucléaire de l'URSS est en passe d'être réduit. Il est déplacé vers l'Est. Mais, dans le même temps, tout en

restant surabondant (6 à 8.000 têtes stratégiques en cas de signature et d'exécution effective des accords START, et au moins 8.000 têtes non stratégiques), les armements soviétiques sont intensément modernisés, notamment par un recours généralisé à la mobilité et à l'augmentation des capacités d'impact et d'allonge. Du côté de l'Europe de l'Ouest, on assiste en revanche tout à la fois au démantèlement prévu des armes nucléaires à moyenne portée et à la diminution, à l'obsolescence et à la remise en cause politique des armes à courte portée. Face à ce vide militaire en gestation et à ce déplacement d'une menace toujours existente, les armements tant conventionnels qu'à fortiori nucléaires, existant en Europe occidentale manquent singulièrement d'allonge. Le S45 aurait pu combler cette lacune. Cela d'autant plus que la portée insuffisante du Hadès, et dans une moindre mesure celle de l'ASMP, ne permettent pas de rééquilibrer la situation ainsi créée.

4. L'aspect politique : vers un "vide nucléaire" en Europe occidentale. Il existe une convergence dangereuse entre l'objectif historique de l'URSS pour la seconde partie de ce siècle, qui reste plus que jamais d'obtenir la disparition de tout système nucléaire d'Europe occidentale, d'une part, et l'hostilité d'une partie grandissante des opinions publiques en Europe centrale et en Allemagne à l'égard du nucléaire, d'autre part, et enfin, le souci des Etats-Unis de rapatrier la plus grande partie de leur arsenal nucléaire autour de leur sanctuaire national.

Cette convergence, qui engendra une pression de plus en plus forte -et d'ores et déjà perceptible- à l'encontre des systèmes nucléaires britannique et français, rend particulièrement inopportune toute réduction unilatérale de l'une des composantes décisives et programmées de ces forces au regard des programmes initiaux qui étaient pourtant des programmes de stricte suffisance. La décision d'abandon du S.45 et l'effet d'annonce ainsi provoqué risquent de susciter des pressions internationales à l'encontre d'une éventuelle reprise de ce programme. L'effet pervers de la décision d'abandon se trouve donc amplifié.

5. La crédibilité et notre dissuasion en jeu : la nécessité de pallier le risque du "tout ou rien" par la mise en place d'un échelon dissuasif à vocation européenne entre le "tout" apocalyptique et strictement national de nos SNLE et le "rien" vers lequel s'achemine la défense conventionnelle et nucléaire de l'Europe.

La persistance d'une menace à l'Est en raison tant de l'instabilité du régime soviétique que de la puissance militaire

maintenue de l'URSS ; l'apparition de menaces majeures au Sud ; le vide militaire en gestation en Europe occidentale et orientale ; le découplage croissant entre la défense des Etats-Unis et celle de l'Europe ; l'instabilité potentielle de l'Europe de l'Est ; la disparité grandissante existant entre les ambitions économiques et monétaires de l'Europe et sa faiblesse diplomatique et militaire sont autant d'événements qui confèrent une urgence nouvelle à l'émergence d'une défense européenne véritable.

Or, dans le contexte de la diminution de l'engagement conventionnel des Etats-Unis à l'égard de l'Europe comme dans celui de l'érosion de l'engagement nucléaire américain à l'égard du vieux continent, l'inévitable débat sur la mise sur pied d'une défense européenne ne pourra éluder le problème de la dissuasion nucléaire. Dans un tel environnement, un système sol-sol antiforces, peu vulnérable, performant et, le cas échéant, à terme, déplaçable, tel que le S45, pourrait avoir un rôle de dissuasion principalement antiforce élargie beaucoup plus significatif à l'égard de nos partenaires européens que celui - par ailleurs indispensable - des M45 ou M5 de nos SNLE porteurs de la dévastation potentielle de la majorité des centres de vie de l'adversaire possible.

Avec le démantèlement des systèmes nucléaires à moyenne portée, avec l'érosion politique et militaire de la crédibilité des systèmes nucléaires à courte et très courte portées, au demeurant désormais voués à disparition ; avec la réduction unilatérale de ses forces conventionnelles dont les niveaux - à l'encontre de ceux de l'URSS - se situeront en dessous des plafonds du futur accord FCE ; avec le ralentissement de la modernisation de ses forces conventionnelles, la défense de l'Europe occidentale glisse imperceptiblement mais sûrement vers la vulnérabilité au redoutable dilemme "du tout ou rien". L'apport de nos SNLE - décisif pour la crédibilité de la dissuasion nationale - à la dissuasion globale en Europe pourrait ne pas être déterminant en raison de la menace apocalyptique qu'ils mettraient en oeuvre. En revanche, par sa seule existence, la contribution d'un petit missile peu vulnérable apte à effectuer une frappe préstratégique d'ultime avertissement, sélective mais décisive, sur le coeur du seul dispositif militaire menaçant l'Europe occidentale, pourrait s'avérer déterminante.

6. Les vertus sanctuarisatrices spécifiques à tout système sol-sol doivent être adaptées à la précision grandissante des vecteurs susceptibles de les prendre à partie. En raison de son enracinement - et, le cas échéant, de sa possible dispersion - sur le sol national et, par conséquent, de l'importance de l'agression à mener pour en faire disparaître le risque qu'elle présente pour tout adversaire potentiel, ainsi que du caractère par nature identifiable

d'une telle agression, le maintien d'une composante stratégique sol-sol crédible semble nécessaire pour pérenniser la sanctuarisation du territoire national.

La réflexion sur la mobilité de déploiement à terme d'une telle composante ne peut pas ne pas être enrichie par la constatation que, même dans un pays de faible superficie et largement désertique comme l'Irak, les rampes mobiles de SCUD ont constitué un problème majeur à une coalition qui disposait pourtant de la maîtrise absolue du ciel ainsi que des moyens d'observation. S'il est clair que les problèmes d'opinion publique doivent justifier la plus grande prudence à l'égard de toute composante dite "mobile" dans un pays comme la France, il reste que l'hypothèse d'une composante pouvant devenir déplaçable se trouve valorisée.

Les modalités à explorer dans ce domaine sont multiples et la caricature du système S.45 tendant à présenter un missile se déplaçant en permanence sur les camions banalisés n'est pas sérieuse. Selon nous le système S.45, qui pourrait être doté de charges à explosif insensible donc parfaitement sûres, devrait être stationné sur des bases militaires existantes. Sa dispersion -éventuellement aléatoire- sur plusieurs bases aménagées d'ores et déjà pour recevoir des armements nucléaires (Albion, bases aériennes des FAS et de la FATAC, champs de manoeuvre de l'armée de terre) renforcerait l'effet de sanctuarisation propre à tout système sol-sol. Sa déplaçabilité -éventuelle-, par voie terrestre ou aérienne, ainsi que la possibilité de mise en place à tout moment d'un système plus aléatoire de positionnement des rampes de lancement, pourraient être envisagées, à moyen terme, comme élément de gesticulation en cas de crise majeure. Une telle option introduirait un élément de souplesse qui manque à la composante sol-sol en même temps qu'elle contribuerait à remédier à l'une des faiblesses majeures du système français de dissuasion : l'excessive concentration des plates-formes de lancement.

En tout état de cause, en raison de l'emplacement connu de ses silos et de leur vulnérabilité croissante à une opération chirurgicale menée avec des moyens nucléaires voire conventionnels sophistiqués, le positionnement, en permanence, d'un système fixe sur plateau d'Albion assure de plus en plus mal une telle sanctuarisation. La mise en place coûteuse de nouveaux missiles stratégiques du type MS5 dans les sites d'Albion ne changerait pas cet état de fait.

7. Rappel du caractère actuellement déterminant -mais relatif à terme- de la valeur de la composante sous-marine.

Quoique assurée à moyen terme par les SNLE de la nouvelle génération, rien ne permet d'affirmer que l'indétectabilité des sous-marins nucléaires sera toujours garantie, compte tenu notamment des progrès continus de la défense ASM, des possibilités accrues existant dans le domaine de la guerre des mines en eaux profondes ; des recherches effectuées dans certains pays, notamment dans le domaine de la détection des champs électromagnétiques et des radars à balayage latéral. On sait également que les transmissions entre la terre (ou l'air) et les SNLE impliquent des réseaux dont la complexité, malgré leur redondance et leur durcissement, interdit -semble-t-il- d'exclure absolument la possibilité de vulnérabilités temporaires notamment en cas de fortes agressions par impulsion électromagnétique. La disparition non élucidée d'un S.N.L.E. est un risque accidentel mais aussi militaire qui ne peut pas raisonnablement être exclu par un pays comme la France. Il est essentiel que la crédibilité de la dissuasion dans son ensemble ne puisse être affectée par une telle disparition, qui ne serait constatée qu'avec un fort retard sur l'événement, alors même que le potentiel dissuasif de la France repose principalement sur trois sous-marins à la mer.

8. Le caractère non stratégique de la composante aérobie et de ses développements envisagés. L'ASMP constitue un système souple et démonstratif, unique au monde par sa spécificité, qui comporte l'avantage de ne pas être concerné par les progrès possibles de la défense ABM. Le coût global de ce système qui comporterait moins d'une centaine de vecteurs est acceptable : 8 milliards de francs.

Cependant, une telle composante ne peut en aucun cas prétendre, même à la suite de développements actuellement à l'étude, à une vocation stratégique. Un futur ASLP d'une portée de l'ordre de 1.000 Km améliorerait les capacités préstratégiques de la composante air-sol. Mais la vocation stratégique de ce missile restera aléatoire. Une composante stratégique est une composante apte à produire des effets massifs et dévastateurs au coeur du territoire de l'adversaire potentiel. Or, si l'on peut espérer une portée supérieure à 1.000 kilomètres pour un futur missile ASLP, une telle portée ne pourra être atteinte qu'à partir d'un vol, pour l'essentiel, effectué à haute altitude, avec de ce fait des possibilités d'interception. Quoi qu'il en soit, il est douteux qu'un stato-réacteur puisse propulser le futur ASLP à plus de 1.500 mètres par seconde. Or, à cette vitesse, un missile, quelle que soit sa furtivité, présente une possible

vulnérabilité. Le problème de sa signature thermique ne doit pas non plus être éludé. Cette considération mérite d'autant plus d'être pesée qu'à l'encontre de ce qu'il en est pour les missiles de croisière américains, le nombre limité d'ASLP interdira tout effet de saturation.

Le maintien et l'amélioration d'une composante air-sol sont nécessaires en raison de sa souplesse d'emploi, de son aptitude à la gesticulation dans la gestion d'une crise, de sa possibilité de prendre à partie avec une grande précision des cibles mobiles dans tous les azimuts en mer et au Sud, de son type de pénétration différent de celui pris en compte par les défenses ABM en développement. Mais, par ses caractéristiques mêmes, une telle composante restera, même avec le futur ASLP, un instrument principalement préstratégique peu adapté à délivrer une frappe stratégique décisive.

G - La seule composante aérobie suffit-elle pour assurer la crédibilité de la dissuasion aux côtés de la FOST ?

On a vu que la composante stratégique sol-sol était en voie d'obsolescence et que son renouvellement paraissait aléatoire. On verra que le Hadès, missile préstratégique successeur du Pluton - peu adapté à une évolution politico-stratégique qui était au demeurant guère prévisible - était "gelé" et que son rôle dans la dissuasion risquait de devenir symbolique. Dès lors, l'on s'oriente vers une situation dans laquelle la dissuasion française pourrait être organisée autour de deux composantes : la FOST et la composante embarquée.

Le programme ASMP est tout à fait original puisqu'il met en oeuvre le seul missile à stato-réacteur au monde. Ce type de missile, peu vulnérable, très largement supersonique, conférant une allonge non négligeable (de 90 à 350 Km) au vecteur aérien permet un tir préstratégique à des distances qui mettent l'avion tireur hors de portée d'une partie des défenses sol-air de la cible visée. De fait, un missile de type ASMP, dont la portée serait allongée pour atteindre plus de 1.000 Km, correspondrait à un besoin pour l'ensemble des aviations occidentales.

Le programme ASMP est pratiquement achevé. L'ASMP est opérationnel depuis 1986 sur le Mirage IVP, depuis 1988 sur le Mirage 2000 N et depuis 1989, sur Super-Etendard. Le coût du programme est parfaitement maîtrisé et il pèse désormais faiblement sur la rubrique engins préstratégiques. L'ensemble du programme porte sur environ 80 missiles pour un coût total d'environ 8 milliards de francs (1989), dont 5,6 pour la partie missiles et 2,4 pour les têtes.

Le souci de valoriser l'avion Rafale et de conforter ce programme au demeurant indispensable à la survie de l'aéronautique militaire en France ; l'aptitude d'un missile air-sol à la dispersion et à la gesticulation ; la polyvalence de ce type de missile (charges à énergie variable pouvant aller de quelques Kilotonnes à 200 Kilotonnes) ; l'aptitude à des missions préstratégiques ou stratégiques contre certains états du sud ne disposant pas d'une défense aérienne à tout épreuve sur une large superficie) ; les progrès attendus dans le développement des défenses anti-balistiques ; les perspectives de coopération internationale qui pourraient être ouvertes par un programme tendant à améliorer les performances de l'ASMP, sont autant d'éléments qui militent en faveur du développement d'un successeur à l'ASMP.

Le coût d'un tel programme ne serait pas réhibitoire puisqu'il serait de l'ordre de 20 milliards pour une soixantaine de missiles. Ce coût pourrait au demeurant être diminué en cas de participation britannique.

Votre rapporteur est favorable au développement de l'ASLP pour toutes les raisons exposées ci-dessus. Mais il nuance cette prise de position par trois observations importantes et souvent oubliées dans la volonté actuelle de conférer toutes les vertus à l'ASLP.

- La participation britannique à ce proramme ne lui paraît pas certaine. Les liens spécifiques entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, notamment dans le domaine nucléaire, et les incertitudes quant aux résultats des prochaines élections législatives sont autant d'éléments qui incitent à la plus grande prudence quant à la participation britannique à ce programme. En tout état de cause, le coût de 20 milliards apparaît sous-estimé à votre rapporteur.

- La qualification de stratégique ne pourrait s'appliquer à un ASLP dont la portée serait désormais de 1.000 à 1.200 Km. En effet, une fois encore, l'avion porteur sera tributaire d'un ou plusieurs ravitaillements. L'avion porteur, son ravitailleur, voire même le missile lui-même (qui effectuera la plus grande partie de son vol -de l'ordre de 1.000 Km sur 1.200- à haute altitude) ne seront pas invulnérables. Même avec une portée allongée, l'ASLP restera un système d'arme très performant, mais préstratégique et non stratégique.

- Il convient d'ajouter que, si la dissémination du missile et de son vecteur sur plusieurs aérodromes ainsi que les possibilités de banalisation offertes par un missile qui sera porté par un type d'appareil (le Rafale) qui sera alors le principal avion de combat de l'armée de l'air constituent des avantages indéniables compte tenu,

notamment, de la trop forte concentration du dispositif français de dissuasion, la guerre du Golfe a bien montré la vulnérabilité au sol de l'aviation face à un adversaire puissant doté de moyens les plus modernes. Or, le retrait des forces soviétiques vers l'Est est compensé par le plus grand rayon d'action des dernières générations d'avions soviétiques au demeurant dotés de missiles air-sol à forte allonge. Les aérodromes constitueraient en outre la cible prioritaire pour les missiles balistiques ou aérobies d'un adversaire potentiel.

*
* *

Le maintien d'une composante air-sol est nécessaire par sa souplesse d'emploi, par son aptitude à la gesticulation dans la gestion d'une crise, par sa possibilité de prendre à partie avec une grande précision des cibles mobiles dans tous les azimuts en mer et au Sud, par son adaptation aux progrès de la défense anti-missile, par sa souplesse d'emploi. Mais, par ses caractéristiques mêmes, une telle composante restera, même avec un futur ASLP, un instrument principalement préstratégique peu adapté à délivrer une frappe stratégique décisive contre une puissance continentale majeure.

H - Le missile Hadès : un vecteur désormais moins adapté à l'évolution géopolitique en Europe.

Le missile sol-sol Hadès de 500 Km de portée est destiné à remplacer à partir de 1992 les anciens missiles sol-sol Pluton dont la portée est de 120 Km et qui doivent être retirés du service à partir de 1992-1993.

Votre rapporteur n'est pas de ceux qui ont critiqué le programme Hadès dès sa naissance. A l'époque à laquelle ce programme a été conçu -et cela est encore plus vrai aujourd'hui- la non modernisation et le retrait progressif des armes nucléaires à courte portée de l'OTAN contribuaient à augmenter le déséquilibre nucléaire en Europe. Le Hadès avait vocation à devenir le seul missile sol-sol mobile moderne déployé en Europe de l'Ouest. Sa portée et sa mobilité, le rendaient apte à une frappe préstratégique qui aurait pu épargner nos alliés. Sa puissance au sein de notre corps de bataille paraissait de nature à sanctuariser des forces de manoeuvres déjà peu volumineuses et, déjà, modernisées, à un rythme insuffisant. Le choix opéré en faveur de charges à très faible puissance confirmait en outre le caractère résolument anti-forces de ce vecteur au demeurant très précis et dont la trajectoire comme la vitesse le rendaient peu

vulnérable. Cette faible vulnérabilité était augmentée par les facilités de gesticulation qu'offraient une grande mobilité rendue très sûre par la maîtrise des charges insensibles. Les critiques contre le Hadès étaient au demeurant fort réservées outre-Rhin.

La situation n'est plus la même.

L'Allemagne est réunifiée ; la menace a glissé de près de 1.000 Km vers l'Est ; les Etats-Unis et l'URSS s'acheminent vers un accord qui pourrait aboutir au retrait des armes nucléaires à courte portée. Ces conditions nouvelles altèrent, en partie, la valeur militaire du Hadès alors que son existence devient -ce qu'elle n'était pas dans la situation antérieure- une pomme de discorde entre la France et l'Allemagne. Cette situation apparaît alors que des progrès importants sur la voie d'une défense européenne s'imposent plus que jamais. Quelle serait la valeur d'un ultime avertissement, qui serait délivré sur le territoire de l'Allemagne de l'Est, de la Tchécoslovaquie ou de la Pologne ? La réponse n'est pas évidente.

Il reste que le programme Hadès est un programme achevé. L'ensemble des tirs expérimentaux a été mené à bien avec succès et les moyens industriels de la production ont été mis en place pour une entrée en service des premiers missiles à la fin 1991. Les crédits pour 1991 nécessaires à la bonne exécution de ce programme ont été de l'ordre de 1.000 MF d'autorisations de programmes et un peu plus en crédits de paiement.

Le coût d'ensemble de ce programme pour 120 missiles et 60 véhicules avait été estimé à 17,5 milliards de francs 1990 dont 6 milliards de dépenses de développement.

La réduction de ce programme à 15 lanceurs et 30 missiles déployés sur le camp de Sulppes devrait permettre de ramener à 10 milliards de francs le coût de ce programme. A cette somme devraient s'ajouter la prise en compte des systèmes de transmission.

.
. .

Votre rapporteur ne peut qu'approuver le gel de ce programme. De fait, la réduction de 120 à 30 exemplaires de la série de ce missile qui ne sera pas déployé -mais stocké au camp de Sulppes- était attendue. Force est cependant de constater que ce programme quoique réduit -et désormais figé- aura coûté au moins 11 milliards de francs. "L'instrument de négociation" qu'est en passe de devenir

le Hadès dans les pourparlers à venir sur la réduction des armements nucléaires aura été cher payé.

I - La confirmation des lacunes de la France dans le domaine du renseignement spatial

La crise du Golfe a fait apparaître la très grande dépendance des forces françaises à l'égard des moyens d'observation et de renseignement américains. Le rôle joué par le système expérimental d'observation hélicoptère Orchidée a été intéressant, mais les données fournies étaient principalement tactiques, de même que celles offertes par les Mirage FICR de reconnaissance photo. Quant aux avions de recherche électromagnétique DC8 Sarigue ou C 160, ils ont joué un rôle important mais limité à un type très particulier de renseignement.

Or, la nécessité de prévoir l'émergence de situations potentiellement dangereuses, d'en observer le cas échéant l'évolution, de surveiller les processus de désarmement en gestation et, de ce fait, de contribuer à la rendre crédible deviendront des éléments de plus en plus importants pour l'affirmation d'un rôle mondial pour une Nation.

L'observation des zones de menace potentielle sera également de plus en plus nécessaire à la crédibilité de systèmes de dissuasion dont on peut penser qu'ils devront de plus en plus privilégier des cibles militaires. L'observation spatiale sera également nécessaire pour envisager des préavis d'agression qu'impliqueront des moyens militaires de plus en plus resserrés.

Le Gouvernement qui confère pour 1992 une juste priorité aux crédits consacrés à l'espace a compris tardivement ces exigences. En effet, initialement prévu comme devant comporter au moins trois satellites, le programme Hélios a été ramené à deux satellites. Ce programme semble avoir également glissé d'environ deux ans par rapport au calendrier initial qui prévoyait le lancement du premier satellite en 1992. Le premier satellite ne sera pas lancé avant le courant de l'année 1994 alors que, selon les plans initiaux du texte, votre rapporteur en souhaite l'accélération, le second ne le remplacera qu'en "fin de vie", c'est-à-dire en 1998 ou 1999.

Décidé en 1986, le système Hélios réalisé en coopération avec l'Italie et l'Espagne comprend un satellite en orbite, un satellite en réserve et des centres de contrôle de commandement et de traitement des images.

Le coût de ce programme serait de l'ordre de 7.600 MF pour la France. Dérivé des satellites d'observation civile Spot et

réalisé par Matra et Alcatel Espace, Hélios évoluerait à 800 Km d'altitude. Doté d'une caméra à objectif extrêmement élaboré, le satellite pourrait discerner au sol des détails de l'ordre du mètre. Il serait par ailleurs équipé de moyens d'écoute électronique permettant la localisation et la surveillance des fréquences radars et l'observation des communications.

Ce système comportera cependant des limites vite atteintes.

Avec un seul satellite en orbite, la permanence de l'observation ne sera pas assurée, loin de là. Deux exemplaires opérationnels seraient nécessaires pour, grâce à des orbites complémentaires, permettre l'observation du même point toute les 24 heures.

Doté de moyens optiques, aussi perfectionnés soient-ils, Hélios ne pourra pas observer la nuit ou par temps bouché. Une deuxième série de satellites Hélios dotés de capteurs infrarouges serait nécessaire pour pallier cette lacune majeure. Les deux satellites de ce type qui seraient nécessaires représenteraient une dépense de l'ordre de 4 milliards de francs et il est peu probable qu'ils pourraient être opérationnels avant 1998.

Un troisième perfectionnement devrait porter sur une génération de satellites radars. En effet, l'observation des installations souterraines est possible. Les micro-ondes de certains radars peuvent détecter les différences de densité du sous-sol et situer ainsi certains silos ou abris enterrés. Mais de tels systèmes -dont on ne peut pas penser qu'ils pourraient être mis au point en Europe avant le tournant du siècle- seraient coûteux et ils impliqueraient d'importants moyens de traitement au sol.

En tout état de cause, les satellites sont vulnérables. Les installations au sol qui requièrent l'exploitation des données qu'ils transmettent le sont également. La prévisibilité de leur passage, ainsi que la discontinuité dans le temps des renseignements qu'ils fournissent doivent également être pris en compte.

Au total, il apparaît que la dimension spatiale de la dissuasion devra de plus en plus reposer sur une coopération européenne accrue. Un programme spatial minima comprenant trois satellites d'observation Hélios, les satellites de télécommunication Syracuse II, un satellite d'écoute électronique et une participation française à un réseau minimal de satellites européens d'alerte antimissile pourrait faire passer la part "Espace" du budget d'équipement des armées de 3 % actuellement à près de 6 % en 1996.

J - Les essais nucléaires : de la réduction à une pérennité incertaine

La réponse soviétique aux propositions Bush en matière de désarmement nucléaire reprend l'idée ancienne de la diplomatie soviétique relative à un moratoire dans le domaine des essais nucléaires. Quoiqu'il en soit de la mise en oeuvre de cette idée, la pression à l'encontre des essais nucléaires sera d'autant plus forte que les actions convergentes mises en place par les Etats-Unis pour circonvier les risques de prolifération du nucléaire devraient entraîner, en retour, une critique généralisée des essais nucléaires.

Il nous paraît utile dans ces conditions de rassembler quelques observations sur les essais nucléaires français.

1. La sécurité des tirs

Les conditions particulières de sécurité qui caractérisaient les essais français, ainsi qu'en ont témoigné les nombreuses études de radioactivité opérées sur place par de multiples missions internationales, présentent toutes garanties d'objectivité et de sérieux.

En outre, les tirs nucléaires pratiqués par la France dans les atolls de Mururoa et de Fangataufa ont lieu dans une région beaucoup plus éloignée de zones d'habitation que les essais pratiqués par les autres puissances nucléaires.

Ces différents éléments expliquent que les essais nucléaires français ne font pas l'objet de critiques fondamentales à Tahiti même. Les protestations à l'encontre des expériences nucléaires françaises dans le Pacifique sont cependant la cause de campagnes récurrentes de protestation. Ces campagnes se sont atténuées en Australie à la suite, notamment, des explications fournies à l'occasion du voyage officiel de M. Giraud, alors ministre de la Défense, dans ce pays. Les critiques sont plus virulentes en Nouvelle-Zélande.

Les éléments les plus récents de cette polémique ont résulté du rapport Buske qui, détournant certains éléments d'une étude précédemment effectuée par le Commandant Cousteau, a conclu à la présence de césium 134 dans les eaux du lagon de Mururoa. Cet isotope proviendrait, selon l'auteur du rapport, de fuites dans le sol du lagon fissuré par les expériences françaises. Les conclusions de ce rapport ont cependant été infirmées par l'analyse de prélèvements récemment effectués sous contrôle international. La

brochure **Testimonies**, publiée en août 1990 par l'association **Greenpeace**, témoigne également de la persistance des critiques à l'encontre des essais nucléaires français. Ce recueil réalise des amalgames entre les expérimentations aériennes interrompues il y a plus de quinze ans et les expériences souterraines actuelles. Des associations fréquentes sont suggérées à partir d'observations et de témoignages ponctuels et peu vérifiables. Des parallèles sont tirés entre les expériences françaises actuelles et celles réalisées par d'autres pays à des époques différentes et dans des conditions de sécurité moindre.

En dépit de leur caractère contestable au plan de leur argumentation, ces campagnes soulignent la persistance d'une sensibilité au problème des expériences nucléaires. Cependant, notamment à la suite de la visite de M. Michel Rocard, Premier ministre, en Australie et en Nouvelle-Zélande en 1989, on observe une amélioration sensible de la perception de la France dans cette partie du monde.

2. La réduction continue du nombre des tirs annuels

La réduction en 1990 à six du nombre de tirs annuels qui étaient auparavant de huit et la concentration de ces derniers en une seule campagne en 1991 exprime une contribution significative de la France au climat international actuel tendant à la réduction des armements. Le nombre de tirs pourrait être encore réduit en 1992 pour tomber à cinq.

Les expériences et les réalisations poursuivies, tant aux Etats-Unis que surtout en URSS, dans le domaine de la défense antimissile accroissent en outre le caractère déstabilisant de l'évolution actuelle des potentiels nucléaires des deux Grands. La poursuite des expériences et des réalisations dans le domaine de la lutte antimissile pourrait être confortée par une renégociation du traité ABM demandé par le Président des Etats-Unis. Dans de telles conditions, la pérennité de la valeur d'un concept de dissuasion du faible au fort implique que la France reste en permanence capable de mettre en oeuvre les solutions adaptées à un environnement évolutif. Il semble impossible de garantir les voies de progrès nécessaires sans recourir à des expérimentations nucléaires.

Les incertitudes concernant les risques de prolifération nucléaire au profit de certains Etats menant des politiques imprévisibles peuvent par ailleurs justifier des recherches portant sur de nouveaux types d'armes adaptées à cette nouvelle situation. De telles armes, dont la puissance serait réduite, pourraient en effet avoir une valeur dissuasive d'autant plus importante à l'égard de ce type d'Etat que leur effet sur les populations seraient quasi nul alors

qu'il serait décisif sur la valeur opérationnelle des forces armées, dont la plupart des moyens de transmission et de détection seraient rendus hors d'usage. Or les forces armées sont souvent la colonne vertébrale des régimes faisant planer de forts risques de déstabilisation sur leur environnement international.

3. Les expériences en cours ou prévues : la mise au point des têtes des futurs missiles de nos forces de dissuasion et le maintien de la capacité d'innovation de la DAM.

Les expériences actuelles semblent porter sur la mise en oeuvre des programmes en cours ou prévus : tête TN75 du M45, formules permettant la mise au point des têtes des futurs missiles M5 ou ASLP. La tête unique du S45 serait strictement dérivée des têtes multiples du M5 et ne justifierait pas d'essais spécifiques.

D'autres expériences -ou les mêmes- sont mises à profit afin d'améliorer la science des formules nucléaires, l'acquisition des données physiques indispensables pour la conception des différents types de charge, l'approfondissement de la connaissance des processus physiques complexes qui permettront de limiter le nombre des essais et, enfin, pour l'amélioration de la fiabilité et de la sécurité des systèmes d'armes atomiques. La possibilité de faire progresser nos connaissances à partir d'expérimentations à échelle réduite fait en particulier l'objet de recherches poussées. Cette technique est intéressante car elle permet de diminuer très considérablement la puissance des explosions, ce qui constitue tout à la fois un atout politique non négligeable et un intérêt technique important dans la mesure où des expériences de faible amplitude permettent d'économiser substantiellement le champ de tir.

L'amélioration de la sécurité par le recours aux explosifs insensibles, tels ceux utilisés pour le Hadès, les procédés de réglage de la puissance de la charge en fonction des missions qui seraient souhaitables pour des systèmes d'armes susceptibles de répondre à des besoins préstratégiques ou stratégiques tel le futur missile air-sol ASLP, la propriété des charges, la recherche d'autres types de fusion thermonucléaire, la connaissance des phénomènes d'impulsion électromagnétique sont autant d'éléments qui exigent le maintien d'un fort potentiel scientifique.

4. La pérennité du site de Mururoa et de Fangataufa est assurée à moyen terme

En dépit des campagnes de désinformation fréquentes, il apparaît que l'usure du site à la suite des différents essais pratiqués jusqu'alors demeure modérée. L'expérience acquise a permis tout à la fois une réduction du nombre des tirs, une très sensible diminution de leur puissance et une rationalisation optimale de leur organisation.

Par ailleurs la nature du site, le choix judicieux de l'emplacement des cavités en fonction notamment de la puissance des tirs, et, enfin, l'importance relative croissante des tirs de faible puissance permettent de limiter l'usure mécanique du site. En tout état de cause, d'autres possibilités de site de tir, présentant toutes les garanties de sécurité et d'isolement nécessaires, pourraient être envisagées, si la nécessité s'en faisait sentir, ce qui n'est pas actuellement le cas.

On doit également noter que la dépendance de Fangataufa et de Mururoa à l'égard de Tahiti n'est pas absolue. Les possibilités portuaires existant à Mururoa et la longueur de la piste de l'atoll d'Hao permettraient sans doute d'envisager la poursuite des tirs, indépendamment de toute installation à Tahiti.

*
* *

En dépit de leur réduction, de leur sécurité et de leur justification, compte tenu des évolutions qualitative de la stratégie des Etats-Unis comme de l'URSS, la pression à l'encontre des expérimentations nucléaires françaises pourrait augmenter.

Cette conséquence devrait être organisée afin de ne pas être discriminatoire à l'égard des puissances nucléaires moyennes. Il serait en effet attentatoire à la sécurité d'un Etat tel que la France, que les Etats-Unis et l'URSS, qui ont conduit -et qui continuent de conduire- un nombre d'essais sans commune mesure avec celui de la France, continuent d'accroître l'avantage qualitatif dont ils disposent et poursuivent ainsi l'accroissement qualitatif de leurs arsenaux nucléaires. Cet avantage est actuellement d'autant plus inquiétant qu'alors que le potentiel nucléaire français demeure et doit demeurer un potentiel de stricte dissuasion, les arsenaux nucléaires très diversifiés des Etats-Unis et de l'URSS sont désormais organisés afin de pouvoir mener des actions anti-

forces très sélectives qui accréditent des concepts d'emploi planifié du nucléaire.

Les crédits consacrés aux recherches nucléaires décroissent au demeurant de façon continue. Le CEA s'est vu notifier une annulation de ses crédits défense de 5% sur l'exercice 1991 (en crédits de paiement). Quant à son budget 1992, il est en régression de plus de 8% par rapport au budget initial de 1991. Sur un total de 6.500 personnes près de 400 devront quitter leur emploi prématurément d'ici la fin de l'année 1992. Il paraît particulièrement regrettable à votre rapporteur que le Gouvernement ait prématurément réduit les moyens affectés aux recherches nucléaires alors qu'à terme des pressions internationales fortes risquent d'en obérer le devenir. Le maintien de la crédibilité de notre dissuasion passe par son adaptation à des contraintes nouvelles. Il nécessite aussi le maintien d'un outil de recherche performant et adapté à une menace évolutive. Ces observations justifient un certain nombre de recherches. Les palliatifs aux expériences impliqueront des investissements importants. La mise en place de tels moyens ne semble guère compatible avec la réduction continue et progressive des crédits affectés à la recherche nucléaire. En tout état de cause, la connaissance de formules permettant de disposer de paramètres susceptibles de conduire des expérimentations simulées apparaît plus que jamais nécessaire. Il est particulièrement inopportun que les moyens d'accéder à cette connaissance soient prématurément limités.

K - L'environnement des forces nucléaires : la fiabilité et le durcissement des transmissions fait l'objet d'un programme cohérent et continu

1. Le programme Hermès. Lancé en 1989, le programme Hermès vise pour l'essentiel à mener les études et réalisations permettant de maintenir à niveau la capacité de survie des réseaux et stations de transmissions des forces nucléaires face à l'évolution des possibilités d'agressions ponctuelles ou d'ambiance, la principale menace prise en compte étant l'impulsion électronique (IEM.) résultant d'explosions nucléaires à haute altitude. Le programme d'ensemble Hermès comprend les programmes et actions suivants :

- . Durcissement des liaisons d'engagement de la FOS : achevé.**
- . Durcissement des moyens de transmissions et centres opérationnels des forces aériennes stratégiques : achevé.**

. Rénovation et durcissement du réseau Jupiter : achevé

Ce programme d'ensemble, d'un coût total de l'ordre de 5 000 MF comprend, outre des actions déjà achevées, les programmes Astarté, Ramsès et Jupiter (rénovation)

2. Le programme Astarté. Le programme Astarté (Avion station relais de transmissions exceptionnelles) a pour objet la réalisation de quatre stations de transmissions aéroportées, équipées de moyens redondants, durcies et permettant la diffusion de l'ordre d'engagement aux SNLE., à la force SSBS et éventuellement à la composante pilotée. Le programme comprend :

- l'acquisition de quatre Transall nouvelle génération et leurs modifications pour les adapter à la mission,
- la réalisation de centraux de communications permettant de dialoguer avec le réseau Ramsès et de préparer la retransmission des messages,
- l'acquisition d'émetteurs très basse fréquence (VLF.) et systèmes d'antennes associés,
- l'étude et la réalisation de dispositifs permettant de durcir les avions à l'I.E.M.

Les transmissions sont très fortement protégées contre le brouillage et les écoutes. Les portées en ambiance IEM. et brouillage sont compatibles avec les missions des SNLE. La qualification de l'ensemble de la flotte d'avions Astarté est achevée.

3 - Le programme Ramsès. Le programme Ramsès (Réseau amont maillé stratégique et de survie) a pour objet la réalisation d'un réseau de transmissions sûr, protégé contre les menaces adverses et notamment l'IEM, et reliant les PC des centres de décision gouvernementaux aux principales unités ou autorités militaires très directement concernés par l'engagement des forces nucléaires :

Deux étapes sont aujourd'hui lancées :

. Ramsès Initial dessert les principales autorités gouvernementales et militaires de la région parisienne, les bases Astarté et les stations sol-air Astarté. Le réseau initial est en service depuis la fin de l'année 1988.

. Ramsès Etape 2 vise à compléter le maillage, par différentes extensions concernant notamment les forces aériennes tactiques, les unités chargées de mettre en oeuvre l'arme nucléaire préstratégique, le plateau d'Albion. Les réalisations du réseau Ramsès II sont prévues pour s'échelonner entre 1989 et 1993. Les

opérations Ramsès Etape 2 concernant les systèmes d'armes stratégiques sont achevés.

. L'étape Ramsès 3 est en phase de définition et sa réalisation n'est pas lancée. Elle devrait étendre les fonctionnalités de Ramsès en les améliorant.

4 - La refonte de la commutation Jupiter Afin de maintenir au-delà de 1990-1991 les services spécifiques offerts par le réseau Jupiter, il est nécessaire de rénover la commutation de ce réseau. Cette action a été entreprise en 1989 et sera achevée en 1991.

5 - Le programme TELEMAT Le programme TELEMAT a pour objet l'extension du réseau Ramsès et son interconnexion avec le système Syracuse II en vue de constituer un réseau unique de commandement de haut niveau. Ce programme ne fait pas partie du programme d'ensemble Ramsès. Il est financé sur des crédits non nucléaires de la section commune (par Etat-major des Armées).

QUELQUES CONCLUSIONS

Au terme de cette analyse, qu'il a voulue raisonnable et sans le moindre a priori, votre rapporteur aboutit aux esquisses de conclusions suivantes :

1. Malgré les pressions grandissantes qui vont s'exercer à l'encontre des "forces nucléaires tierces", aucun élément de la situation internationale nouvelle en gestation ne justifie un abandon par la France de ses moyens nucléaires.

Ces derniers sont en effet strictement suffisants et ils sont mis au service d'une stratégie de stricte dissuasion, qui réfute tout emploi planifié des armements nucléaires.

La situation en Europe, caractérisée par un découplage désormais quasi consommé ainsi que par un retrait de l'essentiel des moyens américains qui assuraient la dissuasion nucléaire à l'échelle de l'Europe de l'Ouest, justifie plus que jamais le maintien, en Europe, d'une dissuasion crédible et, de ce fait, dotée d'une souplesse accrue.

2. Les évolutions internationales récentes et notamment la dimension nouvelle prise par le processus de désarmement, le glissement d'une menace -qui se transforme au demeurant en risques- d'un millier de kilomètres vers l'Est, l'intensification probable des relations de toute nature avec l'Est, l'émergence de possibilités d'atteinte à nos intérêts vitaux qui pourraient prendre naissance ailleurs qu'à l'Est, sont autant d'éléments qui justifient une révision de notre concept de dissuasion ainsi qu'une adaptation des moyens qui lui sont consacrés.

La pertinence d'un concept privilégiant une menace apocalyptique contre les cités des hommes risque de s'éteindre alors que la frappe préstratégique, ultime avertissement, pour rester crédible devra pouvoir être signifiée là où se trouvent désormais les menaces potentielles, c'est-à-dire à des distances "stratégiques".

3. Les coûts qu'induit une telle adaptation de nos moyens nucléaires interdisent de considérer que les crédits traditionnellement alloués au nucléaire puissent devenir une "réserve" susceptible de compenser la réduction de nos budgets militaires.

En revanche, le coût de l'adaptation de la dissuasion à un contexte nouveau n'est en rien dirimant au regard de ce qui est en jeu, à savoir :

- le maintien de la crédibilité de la dissuasion française et, au delà, la sécurité de la nation face aux menaces, différentes de celles auxquelles nous étions préparés, et qui seront celles désormais à venir ;

- la réalité de la contribution de la France à une sécurité européenne qui se cherche dans un environnement qui, pour être nouveau, n'est pas exempt de risques ;

- la réalité du libre arbitre du pays dans les affaires du monde.

C'est de la sécurité de la France et de l'Europe, du maintien de leur autonomie dans les domaines principaux de la vie internationale dont il est question. Le choix n'est pas, en effet, technique et militaire.

4. Le découplage nucléaire de l'Europe et la pression en faveur de la disparition des armes nucléaires d'Europe risquent de faire dépendre la sécurité et, partant, l'autonomie politique et économique de l'Europe des Etats-Unis et, dans une moindre mesure, de l'URSS.

Le remplacement progressif d'un pôle nucléaire autonome en Europe par la protection supposée d'un système anti-missile au

sein duquel les Etats-Unis joueraient un rôle déterminant constitue un risque majeur à cet égard. Plus que jamais l'Europe - tout en participant activement au processus de limitation des armements surabondants et les plus dangereux tels que les armes nucléaires tactiques- doit acquérir une existence autonome en matière de sécurité.

Une telle existence ne sera tangible que si elle comporte, parmi les moyens militaires que l'Europe sera susceptible d'afficher, des moyens nucléaires qui, pour être strictement suffisants, doivent être dissuasifs et, pour ce faire, adaptés à des menaces qui sont différentes de celles de la dernière déconée. Un autre aspect de ce système d'ensemble devra comporter des moyens spatiaux d'observation autonomes, ainsi qu'une défense aérienne susceptible de prendre en compte la menace d'une frappe ponctuelle de missiles balistiques mais aussi aérobies.

5. Si la part consacrée à l'espace est vouée à croître dans le budget de la défense, il n'en est pas de même pour le nucléaire.

La part des crédits d'équipement consacrés à l'espace pourrait passer de 3% à 5,5% ou 6% dans les années à venir.

En revanche, et nonobstant les adaptations nécessaires et urgentes de nos moyens nucléaires, la part du nucléaire dans le budget de la défense -qui a fortement décru au cours des trois dernières années- pourrait se stabiliser à son niveau actuel.

En effet, la concentration de nos moyens nucléaires tant stratégiques que préstratégiques autour de trois composantes dont deux pourraient être polyvalentes, c'est-à-dire être optimisées pour répondre, selon les circonstances, à une vocation stratégique ou préstratégique, pourraient permettre d'espérer que la part des systèmes nucléaires dans le budget global de la défense, qui est descendue à 15,86% en 1991, continue sa décroissance jusqu'aux alentours de 15%.

En effet, si les crédits d'investissement ne peuvent raisonnablement décroître en-deçà de 30% du total du titre V du budget de la défense, compte tenu des adaptations à mettre en oeuvre et des recherches à poursuivre, la réduction de certaines contraintes pesant sur les crédits de fonctionnement (abandon du système Pluton, abandon des bombes à gravitation, gel du système Hadès, desserrement des contraintes actuelles dans le rythme des patrouilles des SNLE, réduction des coûts d'entretien et de renouvellement des armes nucléaires), devrait permettre de confirmer la réduction ou, à tout le moins, la stabilisation de la part du nucléaire dans le budget de la défense

6. Les choix ou les non-choix récents concernant l'avenir de la dissuasion en France donnent -à tort ou à raison- l'impression de paraître dictés par le souci de réaliser des économies à court terme (qui risquent d'apparaître coûteuses dans le long terme), par la volonté de réaliser des compromis déséquilibrés entre des pressions contradictoires d'origine industrielle, ou par des a priori conceptuels qui figent la sérénité nécessaire à l'examen de la profondeur des mutations géostratégiques en gestation.

L'analyse -sans passion, influences ou a priori- des paramètres politiques, géostratégiques, techniques et financiers qui paraissent devoir être pris en compte pour réaliser l'adaptation de notre outil de dissuasion nous conduit à privilégier les orientations suivantes :

● Retrait accéléré du service des missiles Pluton et des bombes à gravitation AN 52. Gel du système Hadès réduit à 30 exemplaires au lieu des 120 prévus initialement. Les économies ainsi réalisées par cette orientation -qui est, dans les grandes lignes, celle du Gouvernement actuel- peuvent être évaluées à 6 ou 7 milliards de francs libérés à court terme. Elles concernent tant des crédits d'investissements que des crédits de fonctionnement.

● La révision de la décision d'abandon d'un missile balistique sol-sol à la trajectoire tendue

- par l'évolutivité possible de son mode de déploiement ;

- par sa déplaçabilité éventuelle et entre sites militaires ; par les capacités de pénétration spécifiques qu'offre un petit missile à trajectoire tendue et à tête unique munie de lourres ; par son aptitude à signifier un avertissement ultime, non renouvelé et décisif mais sélectif sur le cœur même de ce qui demeure le dispositif militaire le plus menaçant pour l'Europe ;

- par le "trou" dans la sécurité de la France et de l'Europe que comble cette aptitude ; par sa capacité ultérieure à prendre en compte des menaces qui ne se situeraient pas à l'Est ;

- par son impact sur le développement du potentiel de recherche et sur le maintien du plan de charge de l'industrie aéronautique française,

le missile M.45 paraît particulièrement adapté aux exigences nouvelles en matière de dissuasion. Cela d'autant plus que sa mise en place permettrait l'abandon corrélatif de tous les autres systèmes français sol-sol stratégiques ou préstratégiques. Le coût de cette décision - au demeurant initialement programmée - serait de l'ordre de 30 milliards au total. Il est à noter que 3 à 4 milliards au total ont déjà été dépensés sur ce programme qui comporte par ailleurs des troncs communs avec les programmes M.45 et M.5 ainsi qu'avec ceux qui concernent les têtes correspondantes.

● Abandon de l'idée d'une adaptation coûteuse des sites du plateau d'Albion à une version terrestre du M.5 ou du M.45

La poursuite du programme S.45 sur lequel 3 à 4 milliards semblent avoir déjà été dépensés permettrait d'éviter la dépense d'au moins 11 milliards qu'occasionneraient les solutions, guère convaincantes, quoique un moment envisagées, de mise en site de missiles M.45 ou M.5.

● Poursuite des recherches tendant à l'adaptation de la composante aérobie à l'éloignement géographique des menaces

La soudure entre le programme ASMP et un programme ASLIP devrait pouvoir être effectuée au début du siècle prochain. Un total de 80 missiles devrait paraître suffire compte tenu du caractère dissuasif réfutant tout concept d'emploi gradué que doit conserver la dissuasion française. Coût : de l'ordre de 20 à 23 milliards de francs (hors avion). La complémentarité entre le système SNLE-NG - M.45 puis M.5, le système balistique évolutif à tête unique et à tir tendu S.45 et la composante aérobie à portée allongée et à charge à énergie

variable ASLP permettrait de ramener à trois composantes dont deux seraient polyvalentes, à la fois stratégiques et préstratégiques, l'ensemble des moyens nucléaire de la France. Les perspectives offertes par des moyens actuellement en cours de développement pour porter des charges conventionnelles telles que le missile Apache, apte à porter des armes nucléaires à faible énergie, complèteraient si nécessaire la cohérence et le resserrement de l'ensemble de nos moyens nucléaires.

● Poursuite du programme de SNLE-NG dont le dernier exemplaire, prévu pour 2008, pourrait être annulé ; construction des SNLE-NG à un rythme allongé de six mois environ, qui desserrerait certaines contraintes industrielles ; poursuite du programme M.5 dans les délais prévus mais sans accélération inutile compte tenu des performances du système M.45 et des incertitudes pesant sur les systèmes ABM futurs ; adaptation du nombre de lots de missiles à l'exigence de trois sous-marins en permanence à la mer ; réduction -en fonction de l'évolution de la situation internationale- à deux du nombre de SNLE en permanence à la mer avec montée occasionnelle à 3 afin de maintenir l'aptitude à garantir la permanence opérationnelle de 3 SNLE à la mer en cas de nécessité.

Les économies globales ainsi réalisées pourraient porter sur près de 17 milliards de francs au moins, dont il est vrai que l'essentiel (abandon du sixième SNLE-NG, le prochain "tournant de génération" se réalisant dès le cinquième) n'apparaîtrait que dans le long terme (2004-2008).

● Le maintien au niveau actuel -en forte réduction depuis plusieurs années- des crédits consacrés à la recherche nucléaire permettrait de compenser la réduction du nombre des tirs par l'acquisition progressive de moyens de simulation. Les recherches devraient porter sur des systèmes peu polluants ou privilégiant certains effets spécifiques tels que le rayonnement électromagnétique. L'acquis dans le domaine de la sécurité des charges (explosifs insensibles), des charges à énergie variable ainsi que de la réduction du volume des têtes nucléaires peut être considéré comme remarquable.

● Les moyens d'observation spatiaux devraient être développés afin d'assurer une capacité d'observation plus continue au système Hélios, qui n'entrera en service qu'en 1994. Les performances de ce système devraient progressivement le rendre apte aux observations nocturnes et par temps nuageux, puis, si le suivi de ce programme est assuré, aux observations radar les plus sophistiquées. La participation de la France à la mise en place d'un réseau européen de satellites d'alerte anti-missile répond à une préoccupation stratégique et politique justifiée. Ces ambitions devraient faire passer la part spatiale du budget d'équipement des armes de 3 à 5,5, voire 6%.

Au terme de cette étude, il nous apparaît que la valeur de la dissuasion française peut se trouver hypothéquée à moyen terme.

A cela quatre raisons majeures :

1. Les moyens, mais aussi la doctrine, de la dissuasion française présentent des inadéquations aux évolutions géostratégiques et politiques récentes.

2. Cette tendance risque de se trouver confirmée par le fait -qu'en dépit de leur coût acceptable- les nécessaires adaptations de la dissuasion à la situation géostratégique et politique actuelle risquent de se trouver hypothéquées par le fait que le Gouvernement semble de plus en plus considérer les crédits affectés aux armements nucléaires comme une réserve dans laquelle il est possible de puiser de manière indolore. L'analyse des trois derniers budgets est révélatrice à cet égard.

3. La pression des Etats-Unis, de l'U.R.S.S., des puissances non nucléaires d'Europe et d'une partie du Tiers-Monde risque d'être de plus en plus forte à l'encontre des puissances nucléaires tierces qui risquent d'être considérées comme des «empêcheuses de désarmer en rond». La pression d'une partie des opinions publiques -notamment en Europe- risque d'accélérer l'effet de ces pressions.

4. Une désinformation construite ou innocente ainsi que les intérêts -dans ce domaine, convergents- des deux plus grandes puissances tendront de plus en plus à opposer au nucléaire les performances des armements conventionnels sophistiqués dits intelligents ou les constructions de type bouclier antimissile. Nous ne contestons pas la valeur -au demeurant relative et d'un coût considérable- de ce

type de système de défense. Mais nous contestons qu'ils puissent se substituer entièrement au nucléaire.

La conclusion de notre étude est donc simple.

L'Europe n'existera pas politiquement si elle ne possède pas -dans l'Alliance atlantique- de moyens nucléaires autonomes, strictement suffisants mais doctrinalement et techniquement crédibles.

La France pourrait, par une démarche pragmatique -et à un prix raisonnable qui pourrait, au demeurant, à terme, être cofinancé- contribuer de manière décisive à la mise en place de tels moyens.

C'est l'un des enjeux de la loi de programmation actuellement en cours de définition. Puisse-t-il ne pas être occulté.

*

* *

La publication du présent rapport, dont les développements, qui n'engagent que le rapporteur, sont extraits du rapport pour avis sur la section commune du budget de la défense pour 1992, a été autorisée par la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées au cours de sa réunion du 14 novembre 1991.

ANNEXE

**Analyse détaillée des crédits consacrés aux armements nucléaires
dans le projet de budget pour 1992 : la première année d'exécution
d'une loi de programmation clandestine ?**

L'érosion des crédits consacrés aux armements nucléaires, observée au cours des deux années précédentes, s'accélère dans le projet de budget pour 1992. L'examen détaillé des principaux postes budgétaires consacrés aux armements nucléaires est particulièrement significatif à cet égard.

A - LE CHAPITRE 51-88 : L'ATOME STRATÉGIQUE ET PRÉSTRATÉGIQUE : LA POURSUITE D'UNE FORTE DECROISSANCE DES CRÉDITS EN TERMES RÉELS

L'érosion des crédits consacrés aux têtes nucléaires se poursuit : 8 364 MF de CP en 1990, 8 325 MF en 1991, 7 870 MF en 1992. L'érosion est d'autant plus sensible que les chiffres cités -ici comme dans la suite de ce document- sont des valeurs en francs courants.

1. L'atome stratégique

Les crédits consacrés à l'atome stratégique (7 584 MF) décroissent en francs courants.

Au total, la France dispose d'environ 400 têtes nucléaires stratégiques. Ce chiffre est à comparer aux quelque 14 400 et 13 700 têtes nucléaires stratégiques qu'alignent les Etats-Unis et l'U.R.S.S. (déclarations START).

Les programmes majeurs en cours de réalisation portent sur les têtes TN 71 des missiles M4 et TN 75 du futur missile M 45. Les principaux postes de ces programmes qui se poursuivent de manière très satisfaisante portent notamment sur le développement et la fabrication de la tête TN 75, les études amont de la DAM et la production de matière nucléaire.

Les principaux axes de recherche actuels concernent l'amélioration de la sûreté nucléaire, le durcissement des têtes, l'augmentation de leur furtivité notamment grâce à la diminution de leur masse et l'affinement des corps de rentrée. L'on doit observer,

grâce à des progrès importants dans le domaine de la fiabilité, que les dépenses militaires de maintenance des têtes diminuent sensiblement.

2. L'atome préstratégique

Les crédits consacrés à l'atome préstratégique sont très fortement amputés en francs courants puisqu'ils passent de 707 MF en CP (1991) à 286 MF de CP en 1992. On rappelle que la diminution de ces crédits était déjà sensible en 1991 puisqu'elle était passée en CP de 830 MF en 1990 à 707 MF en 1991.

Le nombre de têtes nucléaires préstratégiques est inférieur à 150.

L'achèvement du programme ASMP et la réduction du programme Hadès dont le développement est au demeurant achevé expliquent la forte réduction des crédits consacrés à l'atome préstratégique. Il n'y a pas de recherche spécifique concernant les têtes préstratégiques.

Des progrès importants ont été acquis dans le domaine de la sûreté nucléaire grâce à la maîtrise des explosifs insensibles utilisés pour la tête TN 90 du Hadès. La technique des charges à énergie variable est également maîtrisée. Les développements en cours portent principalement sur la poursuite de l'amélioration de la sûreté nucléaire ainsi que sur l'amélioration de la durée de vie des composants qui permettent de réduire de façon continue le coût du maintien des têtes nucléaires en condition opérationnelle.

B - LE CHAPITRE 51-89 : LES ENGINES STRATÉGIQUES ET PRÉSTRATÉGIQUES : LA POURSUITE DE L'ÉROSION DES CRÉDITS EN TERMES RÉELS

Comme l'ensemble des crédits consacrés à la dissuasion, la rubrique budgétaire consacrée aux engins

stratégiques et préstratégiques continue de connaître une érosion sensible en termes réels 8 043 MF en CP en 1990, 7 728 MF en 1991, 7 342 MF en 1992.

1. Les engins stratégiques

L'érosion des crédits se poursuit et s'accélère : 5 698 MF de CP en 1990, 5 674 en 1991, 5 411 en 1992.

. Le missile M4 : l'achèvement dans les délais prévus d'un programme impliquant un saut qualitatif important pour la composante sous-marine.

Quatre dotations de missiles sont opérationnelles. Elles ont été livrées au début 1985, à la fin 1987, à la mi-1990 et à la fin 1990. La cinquième dotation, en version M45 doit être mise en service en même temps que le premier SNLE de nouvelle génération.

Les crédits demandés au titre de ce programme qui comprend également le maintien en condition opérationnelle des têtes, constituent la part la plus importante des crédits consacrés aux engins stratégiques.

. Le missile M 45 : la poursuite satisfaisante d'un programme intermédiaire

Très directement dérivé du M4 afin de pouvoir y adapter la nouvelle tête TN 75, durcie, plus profilée et dotée d'aides à la pénétration, le M 45 devra être au rendez-vous avec le premier SNLE NG en 1994. La premier essai en vol de la version M 45 du M4 est imminent.

. Le missile M5 : vers la définition de l'ultime développement de la famille M4

Le missile M5 était destiné à remplacer le M4 sur les SNLE de la nouvelle génération. Pour des raisons budgétaires, mais aussi en raison des performances acquises avec la tête TN 75, ce programme a été reporté à l'horizon 2005. En dépit de l'abandon du programme de missile sol sol S 45, les crédits d'études consacrés au M5 demeurent faibles en CP. Ils sont supérieurs en AP. Les travaux de la phase de définition du missile devraient débiter avant la fin de l'année 1991. Il est probable en effet que l'abandon du missile S 45 entraîne une accélération du programme M5 afin de limiter en partie l'impact de cette décision sur le plan de charge et la pérennité du potentiel de recherche des sociétés impliquées dans ce programme.

. Le missile S 45 : le coûteux abandon de la modernisation de la composante balistique sol sol

Ce programme, prévu de longue date et inscrit dans la loi de programmation, a été arrêté, par décision personnelle du chef de l'Etat et sans consultation préalable de la représentation nationale en juillet 1991. La résiliation des contrats et le paiement de prestations exécutées antérieurement à l'arrêt de ce programme devrait entraîner encore en 1992 des dépenses non négligeables que nous évaluons autour de 300 MF en CP. Cette somme est supérieure à celle qui sera affectée aux crédits d'étude du M5 en 1992 ... On rappelle par ailleurs que des sommes de l'ordre de 6 à 700 MF étaient régulièrement affectées au programme S45 depuis 1987. Au total, une somme de l'ordre de 3 milliards au moins semble avoir été consacrée par l'Etat à ce projet abandonné sur décision du chef de l'Etat. Plusieurs entreprises l'Aérospatiale, Thomson, la SEP, la SNPE vont être durement touchées par l'abandon de ce programme qui entraînera des licenciements ainsi sans doute qu'une perte de substance dans le domaine de la recherche.

A la suite de l'interruption du projet S 45, la mise en silo d'un missile dérivé du programme M5 semble faire partie des solutions envisagées dans le cadre des réflexions sur l'avenir des programmes stratégiques. Un tel missile, s'il était défini dès maintenant, n'entraînerait guère de coûts supplémentaires par rapport à la version embarquée sur sous-marins dont il serait très proche. Outre les inconvénients précités d'une telle composante, dont la vulnérabilité au sol serait comparable à celle de l'actuelle composante en silo et dont il est à craindre que les très réelles capacités de pénétration ne soient pas exploitées dans des conditions

optimales, l'adaptation du site d'Albion à la mise en silo d'un dérivé du M5 entraînerait des coûts d'infrastructure importants qui pourraient être de l'ordre de 10 milliards de francs. Il n'est plus prévu aujourd'hui une option de mobilité pour la composante balistique sol sol.

*

* *

En l'état actuel des programmes dont la plupart sont achevés (M4), maîtrisés (M 45), abandonnés (S 45) ou encore peu définis (M 5) le poste budgétaire le plus important porte sur le maintien en condition opérationnelle des vecteurs. Viennent ensuite les développements puis les études. Le poste consacré aux fabrications est désormais le moins important.

2. Les engins préstratégiques

A ce poste également les crédits poursuivent leur effondrement : 2 359 MF de CP en 1990, 2 056 en 1991 et 1 931 MF pour 1992.

. Le missile sol sol Hadès

Les travaux de développement du système sont en voie d'achèvement. Sept tirs expérimentaux de développement ont été exécutés avec succès.

Les commandes de missiles et lanceurs ont été notifiées et la première unité de tir a été livrée à la mi-1991.

Les crédits demandés au titre de ce programme sont destinés pour l'essentiel au paiement des missiles et lanceurs

commandés, dans le cadre de la décision de non-déploiement prise récemment.

Prévu initialement pour 120 missiles et 60 lanceurs, le programme Hadès a été réduit à 30 missiles répartis sur 15 lanceurs. Les Hadès récents qui ne seront pas déployés mais stockés sans doute au camp de Suippes seront équipés de charges à très faible énergie et de haute sécurité (explosifs insensibles). Les 30 missiles devraient être livrés entre 1991 et 1992.

. Le missile air sol ASMP

Le missile ASMP est opérationnel sur Mirage IV/P et Mirage 2000 N depuis respectivement mi-1986 et mi-1988. La mise en service sur Super Etendard est intervenue début 1989. Le troisième et dernier escadron de Mirage 2000 N a été mis en service à la mi-1990. Les derniers missiles seront livrés en décembre 1991.

Les crédits demandés au titre de ce programme sont peu importants et portent principalement sur le maintien des missiles à condition opérationnelle.

L'ensemble du programme désormais achevé porte sur environ 90 missiles pour un coût total d'environ 8 milliards de francs (1989), dont 5,6 pour la partie missiles et 2,4 pour les têtes. Les livraisons se sont échelonnées de 1987 à 1991 et elles sont désormais achevées.

. Vers un missile air sol à longue portée (ASLP) ?

L'orientation prévisible des plans gouvernementaux tend à privilégier la mise au point d'un successeur à l'ASMP. Il semble probable que, par abandons successifs, la dissuasion française s'orienterait vers un système reposant sur deux vecteurs seulement, le

M 45 puis le M5 et l'ASLP. Les deux futurs vecteurs sont, au demeurant, à ce jour, aussi imprécisément définis l'un que l'autre.

Nous considérons avec un optimisme mesuré les perspectives de coopération sur un futur ASLP avec la Grande-Bretagne. Les échéances électorales ainsi que la "préférence pour le Grand Large" particulièrement affirmée en Grande-Bretagne lorsqu'il s'agit du nucléaire, incitent en effet selon nous à nuancer l'enthousiasme de certains.

Le Royaume-Uni a différé le choix d'un missile air-sol nucléaire destiné à remplacer les bombes à gravité WE 177 équipant les Tornado. La concurrence entre les trois solutions envisagées par les Britanniques (SRAM de Boeing, SLAT de Martin Marietta, ASLP d'Aérospatiale) sera-t-elle maintenue ? Quel sera l'avenir de la composante air sol dans la dissuasion britannique compte tenu notamment des récentes propositions du président Bush concernant les armements nucléaires à courte portée et les missiles aérobie ? Ces interrogations incitent à la prudence.

Quant au futur ASLP, sa portée pourrait, dans l'état actuel des études, varier selon la configuration du tir et du plan de vol, de 140 à 1 300 km. Le coût d'un tel système pourrait être légèrement supérieur à une vingtaine de milliards pour une soixantaine de missiles. Une éventuelle participation britannique serait de nature à réduire ce coût.

Tout comme pour les engins stratégiques, l'analyse des crédits consacrés aux engins préstratégiques fait apparaître que la dissuasion a atteint un pallier et qu'elle se pérennise désormais en capitalisant sur l'acquis de programmes antérieurs.

C'est ainsi que les crédits consacrés au maintien en condition opérationnelle des vecteurs sont importants, que ceux consacrés aux fabrications diminuent, et que ceux consacrés au développement sont faibles.

En fait, l'avenir de la dissuasion apparaît plus tournée vers le développement qualitatif d'un acquis défini il y a plus d'une décennie (missile M4, ASMP, SNLE-NG) que vers la réalisation de programmes radicalement nouveaux réalisant des "sauts qualitatifs décisifs".

C - LA DIRECTION DES CENTRES D'EXPÉRIMENTATION NUCLÉAIRE (DIRCEN) - (ACTION 12)

La DIRCEN est chargée de la conception, de la réalisation et de l'exploitation du Centre d'expérimentations nucléaires, directement placée sous l'autorité du ministre de la Défense. La DIRCEN se compose d'un organisme de commandement et de gestion central situé à Villacoublay, d'un organisme de commandement opérationnel chargé du commandement sur les sites d'essai de tous les éléments des armées participant aux expérimentations nucléaires et, enfin, d'organismes extérieurs, le Service mixte de sécurité radiologique, le Service mixte de contrôle biologique, la Direction des travaux et surtout le Centre d'essais du Pacifique (C.E.P.) et ses bases espacées de 400 à 1 200 kilomètres : la base logistique aérienne de Tahiti, la base complémentaire dotée d'une piste de 3 400 mètres de Hao et, enfin, les sites d'expérimentation des atolls de Mururoa et Fangataufa.

On rappelle que la DIRCEN participe pour environ un quart au coût des expérimentations nucléaires, la moitié du coût étant assurée par le C.F.A. et le quart restant à la charge des armées.

1. L'évolution des crédits de la DIRCEN pour 1992 : la poursuite de l'érosion : 2 262 MF contre 2 453 en 1991 et 2 441 en 1990.

. Pour ce qui est du titre III, les crédits de la DIRCEN passent de 617 MF à 631 MF.

La décroissance du coût de fonctionnement de la DIRCEN avait été importante et continue au cours des dernières années,

840 MF en 1984, 812 MF en 1987, 648 MF en 1988, 6237 MF en 1989, 622 MF en 1990 et 617,2 MF pour 1991. Elle se stabilise cette année avec 631 MF soit une stagnation en francs constants.

. Le titre V continue de décroître. De 1 834,5 MF en 1990 à 1 836,1 MF en 1991, il passe à 1 631 MF dans le projet de budget pour 1992. Cette tendance s'explique notamment par la réduction de 8 à 6 du nombre des tirs.

Outre la participation de la DIRCEN, les dépenses occasionnées par les expérimentations qui pourraient être ramenées de 6 à 5, les principales opérations nouvelles pour 1992 portent sur des travaux d'infrastructure, notamment immobilière, à Hao, Tahiti, Villacoublay et Montlhéry et surtout à Mururoa où des renouvellements e moyens majeurs sont nécessaires.

Des dépenses moins importantes sont en outre prévues pour le renouvellement de matériels terrestres et maritimes.

2. Les moyens de la DIRCEN

Ces moyens sont en réduction continue depuis l'abandon en 1975 de la technique des expérimentations aériennes. Les tirs ont actuellement lieu depuis la zone centrale de l'atoll et non plus dans la frange corallienne. Cette technique nouvelle -complexe mais parfaitement maîtrisée- de tirs à partir du fond du lagon, dans des points creusés jusqu'à moins 1 000 mètres, accroît considérablement la capacité des champs de tir.

Les effectifs de la DIRCEN sont de l'ordre de 2 400 personnes. Participent en outre aux expérimentations, des personnels du C.E.A. (environ 1 450) et des employés locaux polynésiens rémunérés les uns par la DIRCEN, les autres par le C.E.A. (environ 950).

Outre ses bâtiments, la DIRCEN doit entretenir d'importants moyens logistiques. 3 DC 8 chargés du trafic avec la métropole ainsi que 3 Caravelles chargées du trafic interinsulaire transportent au total quelque 70 000 passagers et 2 200 tonnes de fret chaque année. Le trafic maritime est assuré par 3 porte-conteneurs de la C.G.M. (environ 38 500 tonnes de fret par an). Les moyens maritimes locaux sont un bâtiment de transport et de soutien, 3 engins de débarquement (F11C) et bâtiment de contrôle biologique, 2 pétroliers, 10 remorqueurs et une vingtaine d'engins divers de port et de batellerie.

Il est à noter que les dépenses du C.F.P. exercent un impact économique important sur le territoire.

Les dépenses des armées et du C.F.A. au profit du seul territoire sont supérieures à 2 000 millions de francs. Elles comportent des dépenses auprès des entreprises locales, des droits et taxes, la rémunération du personnel local et, enfin, la part de la rémunération du personnel métropolitain dépensée localement.

D - LE CHAPITRE 61-80 A 70 : L'ESPACE

Les crédits consacrés à l'espace continuent d'augmenter en passant de 2 465 MF (CI) en 1991 à 2 894 MF (en 1992). Les AP croissent dans les mêmes proportions en passant de 2 662 MF à 3 103 MF.

1. Le programme de satellite d'observation Hélios : l'amélioration d'un système très performant mais insuffisant.

Le programme de satellite militaire d'observation optique Hélios a été lancé en 1986. Ce programme est réalisé en coopération avec l'Italie et l'Espagne. Ces deux pays disposeront d'un taux d'utilisation opérationnelle respectivement de 14,1 % et de 7 %.

Le programme initial comprend un satellite en orbite, un satellite dit "de rechange" au sol, prêt à être placé sur orbite en cas de nécessité, un centre de contrôle implanté en France, ainsi que des centres de réception et de traitement des images dans chaque pays. Le centre de commandement du système sera situé en France.

Le système Hélios est un système militaire d'observation optique par télescope très performant. Ses capacités sont donc limitées à l'observation de jour et par ciel clair.

L'orbite et les capacités de manoeuvre du satellite garantissent une possibilité d'observation moyenne d'un site donné tous les deux jours. Le délai d'exploitation d'une prise de vue peut être très bref.

Les essais technico-opérationnels devraient débuter en 1993. Le lancement du satellite par un lanceur Ariane 4 doit intervenir au milieu de l'année 1994. Une utilisation opérationnelle devrait être possible à la fin de l'année 1994. L'efficacité du système d'observation prévu serait améliorée si le satellite prévu en rechange était mis sur orbite dès que possible soit, selon votre rapporteur en 1995 ou 1996. En tout état de cause un satellite, qui serait alors un troisième satellite de rechange, paraît nécessaire.

Le coût de la part du programme en coopération à la charge de la France et des travaux spécifiques nationaux est estimé à environ 7 900 millions de francs pour le programme initial.

L'insuffisante continuité des observations autorisée par le système Hélios justifierait deux développements rapides. Le premier devrait porter sur l'accélération de la mise sur orbite d'un second satellite d'observation optique Hélios afin de pouvoir garantir une possibilité d'observation toutes les 24 heures sur la plupart des sites potentiellement intéressants. Le second satellite Hélios pourrait, selon votre rapporteur, raisonnablement être lancé en 1995 ou 1996. Un troisième satellite Hélios muni d'un détecteur infrarouge doté d'équipement anti-leurrage, ainsi que d'un détecteur infrarouge pour le renseignement de jour et de nuit, pourrait être mis sur orbite en 1998. Un ultime développement devrait porter sur l'accélération d'un

complément radar au système Hélios afin de rendre possibles les observations nocturnes et par mauvais temps.

Le programme d'un satellite d'observation radar est envisagé dans le plan pluriannuel spatial militaire 1991. Appelé Osiris, il comporterait un seul satellite en orbite basse et un satellite de rechange au sol.

Grâce à son radar à ouverture synthétique, ce satellite aurait une capacité d'observation "tout temps" lui permettant de détecter des indices d'activités sur des sites militaires. Les possibilités d'observation dépendront de l'orbite choisi.

Le développement de ce programme devrait -compte tenu de son coût- se faire en coopération européenne. Des actions semblent en cours à ce sujet.

Un tel système pourrait être opérationnel au début du siècle prochain.

2. Les programmes Syracuse concernant le réseau de communication

. Le programme Syracuse I

Les dernières stations fournies au titre du programme Syracuse I ont été mises en service en 1989. Le coût total du programme Syracuse I est de 2 170 MF courants.

Au-delà de 1988 et jusqu'en 1991, les autorisations de programmes nouvelles servent uniquement à payer la redevance à France Télécom pour l'utilisation de Télécom 1. Il n'est rien prévu au-delà puisque le programme Syracuse II doit prendre le relais.

. Le programme Syracuse II

Le lancement du premier satellite, réalisé en coopération avec France Télécom est imminent. La livraison des stations s'effectuera de 1992 à 1996 en respectant la contrainte de continuité du service opérationnel rendu par Syracuse I.

Le coût total du programme Syracuse II serait évalué à environ 9 800 MF.

Un peu plus d'un milliard de francs CP est consacré en 1992 au programme Syracuse II et la même somme est prévue en AP.

E - L'ENVIRONNEMENT DES FORCES NUCLÉAIRES : LA FIABILITÉ ET LE DURCISSEMENT DES TRANSMISSIONS

1. Le programme Hermès

On rappelle que, lancé en 1989, ce programme d'ensemble vise à améliorer la capacité de survie des réseaux et des stations de transmission des forces nucléaires face à l'évolution des possibilités et des techniques d'agressions envisageables. Ce programme d'ensemble comporte quatre sous-parties.

2. Le programme Astarté

Ce programme a pour objet la réalisation de quatre stations aéroportées permettant d'augmenter la fiabilité et la redondance des ordres aux différentes composantes de la dissuasion, La qualification des quatre avions Transall Astarté est achevée et les

coûts impliqués par ce programme sont modiques et maîtrisés. Ils ne portent que sur le maintien des appareils en condition opérationnelle .

3. Le programme Ramsès

Ce réseau de transmission protégé et durci contre des agressions IEM relie les PC des centres de décisions gouvernementaux aux principaux acteurs militaires concernés par un engagement éventuel des forces nucléaires. Le réseau Ramsès initial est en service depuis la fin de l'année 1988 et les crédits qui lui sont consacrés portent sur le maintien en condition opérationnelle du système. Ils sont modestes.

4. La rénovation du réseau Jupiter

Le travail de rénovation du réseau Jupiter est en voie d'achèvement. Ce projet n'implique donc plus de crédits en AP. Les crédits encore nécessaires en CP pour l'année 1992 sont peu importants.

5. Le programme Telemac

Le programme d'extension du réseau Ramsès se poursuit de manière satisfaisante.

Au total, l'ensemble des actions visent à améliorer la fiabilité des transmissions, notamment après une agression nucléaire qui privilégierait les effets de l'impulsion électromagnétique, se poursuit de manière satisfaisante et à des coûts maîtrisés. Moins de 300 MF de CP sont consacrés à l'ensemble de ces programmes dans les projet de budget pour 1992.